

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2024

### Délibération n°2024-30 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 2024

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

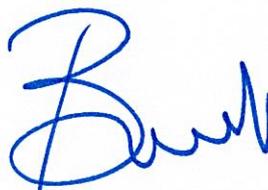
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 2024.

**Nombre de membres votants : 25**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention(s) : 2



Fait à Paris, le 18 décembre 2024

La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

# Réunion du conseil d'administration

**15 OCTOBRE 2024**

## Procès-verbal

***Présidente du conseil d'administration : Anne BOUVEROT***

***Membres élus du conseil d'administration :***

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
L. BRUNORI	Présente	F. ZAMOUR	Présente
D. PETIT	Présent	E. AAMARI	Présent
C. SYKES	Procuration à E. AAMARI	F. FLECK	Absente

<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
M. ABITBOL	Présent	B. LASA ILUNDAIN	Absente
E. COLLARD	Procuration à M. ETEVE		
M. ETEVE	Présent		

<b>Collège 5</b> <i>Doctorants</i>		<b>Collège 6</b> <i>Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
J. LEBRUN THAURONT	Absente	S. EMERY	Présent
A. REITZ	Présent	N. VETTORI	Présent

***Membres nommés du conseil d'administration :***

<b><i>Membres nommés du conseil d'administration</i></b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
B. DURAND	Procuration à N. CASTOLDI	J. KHALFA	Présent
L. ENGEL	Présente	M. ANDLER	Présent
B. FAYE	Présent	X. LAZARUS	Procuration à L. ENGEL
M. LE BRIGNONEN	Présente	Y. BELKAID	Procuration à M. LE BRIGNONEN
J.-M. GUEHENNO	Procuration à A. BOUVEROT	E. TRIZAC	Présent
N. CASTOLDI	Présent	C. NOIVILLE	Procuration à A. BOUVEROT

<b><i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i></b>	<b>Présent/Absent</b>
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
V. THEIS	Présente
M. EL MOUHOUB	Absent
D. TARAVELLA	Présent
M. FADEL	Présente
S. POULAIN	Présent

<b><i>Membres invités du conseil d'administration</i></b>	<b>Présent/Absent</b>
E. BASSET	Présent
S. TROUFFLARD	Présente
R. CARUANA	Présent
G. JOLY-JAGOT	Présente
L. BEAUCHET	Présent
F. POURIAS	Présent

Assistaient également à la séance : Lorna KIERSZENBLAT, Rodolphe VUILLEUMIER.

## ORDRE DU JOUR

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2024 .....	5
II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL.....	5
1. Présentation par le Directeur .....	5
2. Distinctions .....	10
III. Point financier .....	11
1. Budget rectificatif 2024 n° 2 (vote).....	11
IV. Points ressources humaines .....	16
1. Rapport social unique 2023 (vote).....	16
VI. Plan d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles : point de situation .....	17
VII. Points scolarité et administratif .....	19
1. Résultat concours 2024 .....	19
V. Présentation du département de chimie .....	24
VII. Points scolarité et administratif (suite) .....	25
2. Engagement décennal (vote).....	25
3. Dérogation pour les taux d'indemnités de mission (vote).....	30
VIII. Information sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) .....	30
IX. Question(s) diverse(s).....	32

*La séance est ouverte à 9 h 07*

**Anne BOUVEROT** indique que le quorum, fixé à 13 membres présents ou représentés, est atteint, 17 des 26 administrateurs en exercice étant représentés, soit 24 votants. Elle donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Bénédicte DURAND à Nicolas CASTOLDI ;
- Jean-Marie GUEHENNO et Christine NOIVILLE à Anne BOUVEROT ;
- Xavier LAZARUS à Laurence ENGEL ;
- Cécile SYKES à Eddie AAMARI ;
- Edwin COLLARD à Martin ETEVE, en cas de départ ;
- Yasmine BELKAID à Maryvonne LE BRIGNONEN.

Par ailleurs, Anne BOUVEROT excuse l'absence de Frédérique FLECK, qui est souffrante, et indique que le conseil d'administration procèdera de la manière habituelle pour les votes. L'ordre du jour a été transmis aux membres et aucune demande de question diverse n'a été reçue.

## I. Procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2024

**Anne BOUVEROT** s'enquiert d'éventuelles remarques.

**Martin ANDLER** signale qu'il est fait état de 26 votants jusqu'à la fin de la séance. Or, des administrateurs l'ont quittée avant sa clôture. Il s'agit notamment de Xavier LAZARUS, qui lui a donné procuration.

**Myriam FADEL** assure que cet élément sera mentionné.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024.**

<b>Nombre de votants : 23</b>	<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 1</b>
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

## II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL

### 1. Présentation par le Directeur

**Frédéric WORMS** évoquera en premier lieu la rentrée, marquée par un climat non seulement apaisé mais aussi festif. Le cahier de la Nuit de l'énergie, remis sur table, en constitue une trace. Cette période se caractérise également par des contraintes et des projets, ainsi que des responsabilités continues, avec un suivi des travaux de la précédente séance, dont il faut espérer qu'ils conduiront à des progrès.

Frédéric WORMS se propose également de dire quelques mots de l'université PSL, et présente les excuses de son président par intérim, Mouhoud EL MOUHOU. Il pouvait de droit participer à ce conseil en tant que membre avec voix consultative, mais malheureusement, il n'a pu se rendre disponible ce jour.

Frédéric WORMS souligne que la rentrée a été marquée par plusieurs événements festifs et à l'image de l'École, mettant en avant sa recherche et ses disciplines, ainsi que son cadre de vie,

d'études, républicain et institutionnel, comme il l'a indiqué aux conscrits de première année. Leur rentrée a eu lieu sous le mûrier de Pasteur, dans la cour récemment rénovée. La rentrée des élèves a été particulièrement appréciée. Selon une invention de Marc MÉZARD, que la direction reprend avec force, Frédéric WORMS reçoit en ce moment, avec Anne CHRISTOPHE et Valérie THEIS, tous les nouveaux élèves, par petits groupes, et a le sentiment d'une génération engagée dans ses choix de recherche et très consciente du cadre de l'École.

En outre, la Nuit de l'énergie s'est déroulée le 20 septembre dernier. Un cahier portant son affiche, réalisée par Emmanuel GUIBERT, a été remis sur table. Cet événement a été un très grand succès aux yeux de tous. Il est maintenant documenté, une enquête de satisfaction ayant été réalisée. Sur les 3 000 personnes inscrites, plus de 2 500 étaient présentes et 500 retours extrêmement positifs ont été reçus. Les réponses étaient même plus nombreuses qu'il y a deux ans, où la participation était plus importante.

Cet événement majeur, qui a atteint un régime d'équilibre, a mobilisé toutes les équipes, en particulier Stéphanie TROUFFLARD et Marina TIXIER, ainsi que les deux programmeurs scientifiques, Charles-François MATHIS et Laurence GRIMAUD. Frédéric WORMS ne reviendra pas davantage aujourd'hui sur ce sujet, les seules frustrations exprimées dans l'enquête de satisfaction étant liées, comme il y a deux ans, à la taille trop réduite des salles, ce qui a empêché les participants d'accéder à toutes les conférences auxquelles ils voulaient assister.

Par ailleurs, la Fête de la science a eu lieu le week-end dernier. Elle a réuni 1 500 visiteurs dans les laboratoires scientifiques du campus Lhomond et a rencontré un grand succès. Le nouveau directeur de la communication de l'ENS, Romain Pigenel, qui vient d'Universcience et dirigeait les relations avec le public de la Cité des sciences et du Palais de la découverte, considère que ces deux événements ont marqué le public. Cette rentrée est donc très solide, à l'image de l'École, montrant sa recherche, sa science, mais aussi son cadre et sa vie. Cela se poursuit avec les formations mises en place et les cours, qui ont commencé.

Au-delà de la rentrée, le conseil d'administration évoquera ce jour les tensions très fortes entre les contraintes et les projets. Les premières sont avant tout budgétaires, très lourdes, et inquiètent grandement l'ENS, dans un contexte national que les administrateurs connaissent. Elles portent des aspects généraux, concernant tout le pays, mais sont très préoccupantes pour l'École. Emmanuel TRIZAC, de l'ENS de Lyon, sait que les Ecoles normales partagent notamment la non-compensation des augmentations salariales, en particulier des élèves fonctionnaires stagiaires. L'École se réjouit du principe de la hausse du SMIC ou du point d'indice, mais il serait préférable qu'elle ne soit pas portée par les budgets des établissements, en particulier des ENS. Rénald CARUANA et Myriam FADEL évoqueront également des impondérables et des variations, qui font que le budget est sévèrement contraint par un certain nombre de facteurs exogènes.

La tendance qui prévaut est que l'École doit envisager de renoncer aux compensations qu'elle attendait. Elle est donc sur le point d'intégrer, malgré elle, ces charges supplémentaires dans sa programmation. Il est tout à fait différent de faire face à des contraintes conjoncturelles puis structurelles comme elles le deviennent donc. Le conseil d'administration retrouvera ce point de préoccupation lors de la présentation du budget initial de 2025.

À cet égard, Frédéric WORMS salue l'action du président par intérim de PSL, Mouhoub EL MOUHOB, qui entreprend, avec les chefs d'établissement composante de l'université, une mise à plat complète des ressources budgétaires de cette dernière. Il s'agit de dresser un état des lieux des financements et de leur usage. En effet, PSL a un budget en forte croissance, mais très largement dépendant des grands appels à projets, qui ne sont pas pérennes. Elle met donc à jour, de façon systématique et très éclairante, l'état des lieux de ce budget dynamique.

Il y a peu, Anne CHRISTOPHE a présenté au directoire le grand appel à projets de structuration de la formation par la recherche dans les IdEx (SFRI), essentiel pour PSL, qui a obtenu un très gros financement. Les conventions sont en cours pour les grands programmes lancés, et l'ENS insiste beaucoup sur ce point. Pour les appels à projets, tout est mis à plat, et Valérie THEIS suit de très près ce processus, notamment les financements des grands programmes sur les humanités, également en pleine restructuration, explicite et délibérée. L'École est ainsi sous contraintes, mais bénéficie d'appuis. À cet égard, PSL joue pleinement son rôle.

C'est la pérennisation et la façon de l'assurer qui préoccupent du côté de PSL. Son président par intérim a tout de suite pris une place très forte dans U10, l'union des 10 grandes universités dites de recherche en France. Il a rendez-vous prochainement avec le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Frédéric WORMS a l'impression, et espère vivement que la place de PSL et de l'École sera pleinement reconnue dans ces contraintes budgétaires, compte tenu de l'importance pour l'État de soutenir la recherche.

Par ailleurs, Frédéric WORMS évoque les grands projets de l'École. Il ne reviendra pas sur le lancement des nouveaux projets de formation, tels que les mineures IA et recherche, actions publiques ou études démocratiques. La présentation scientifique prévue durant cette séance montrera un échantillon de ces grands projets de recherche. Ils sont tournés vers la transition, avec les choix de l'École et les projets immobiliers. Il faudra absolument prendre le temps de présenter aujourd'hui la première étape du schéma pluriannuel en matière immobilière, qui montre que l'ENS ne renonce pas à ses projets malgré ses contraintes.

Frédéric WORMS mentionne également, au titre des projets PSL, le plus important d'entre eux, à savoir le recrutement de son nouveau président ou de sa nouvelle présidente. Il fait partie du comité de recherche, qui a reçu les candidatures, closes depuis lundi dernier. Le processus se poursuit, avec au moins un candidat déclaré : Mouhoud EL MOUHOU. Le comité de recherche s'est donné pour consigne de travailler dans la confidentialité jusqu'à la transmission des dossiers au directoire. Ce processus sera terminé au début du mois de décembre par un conseil d'administration, précédé d'un directoire, tenu après les auditions par le comité de recherche.

La barre a été placée très haut. Des débats ont lieu, ici ou là, en ce qui concerne le sujet de la candidature interne. C'est le cas, bien entendu, dans beaucoup d'endroits. Un président peut se représenter, et Mouhoud EL MOUHOU a joué cartes sur table dès le séminaire de rentrée de PSL, en annonçant sa candidature. Les sujets sont clairement séparés pour éviter les conflits d'intérêts. Comme il est président par intérim, dès qu'il s'agit de recrutement, le directoire se réunit en son absence. Cette candidature permet d'éviter de faire planer un suspens sur une incertitude fragilisante, comme cela a pu être le cas, ici ou là, à tel ou tel moment.

Frédéric WORMS évoque ensuite les responsabilités de l'École, après le conseil d'administration de juillet dernier, et fait part du suivi de ses engagements, notamment vis-à-vis de la motion adoptée à propos des « événements qui ont lieu en Israël, à Gaza et dans la région depuis le 7 octobre dernier ». Dans ce cadre, il souhaite informer le conseil d'administration quant aux quatre points sur lesquels celui-ci avait demandé d'agir. Les deux premiers visaient à :

- manifester la solidarité de l'établissement à l'égard du monde académique palestinien ;
- participer activement au projet Global University Academy, auquel l'Université PSL a décidé de s'associer et qui comporte des volets d'actions spécifiques sur ce conflit.

Les actions en la matière sont en cours avec PSL. L'École a contribué à une aide immédiate d'urgence, l'université ayant mis en place un fonds de solidarité internationale permettant de soutenir des étudiants et universitaires réfugiés, victimes du conflit. Quatre étudiants palestiniens ont d'ores et déjà rejoint PSL, notamment le diplômé passerelle de Dauphine, qui permet de valider

« universitairement » la formation, en particulier en français langue étrangère. L'ENS a un programme d'étudiants invités, un cursus très important porté par l'association EmigrENS, mais ne propose pas encore de diplôme universitaire. Un deuxième appel sera lancé en octobre sur ce point. Par ailleurs, l'ENS soutient le programme PAUSE pour les enseignants-chercheurs, mais aussi les artistes victimes du conflit au Proche-Orient.

Pour ce qui concerne le Global University, plusieurs questions ont été posées à son sujet depuis l'adoption de la motion. Il s'agit d'un programme très important, auquel PSL est la seule université française à participer. Il comporte deux niveaux, le premier portant sur un programme global, destiné à tous les étudiants et enseignants universitaires réfugiés dans le monde, et le second concernant un groupe d'action montant des projets spécifiques pour répondre aux situations d'urgence, dans le contexte du conflit au Proche-Orient, et apportant des soutiens sur place et là où se trouvent les étudiants et universitaires réfugiés. L'École et PSL y sont très actives.

Deux actions sont aussi mises en œuvre, plus traditionnelles pour l'École mais très importantes dans ce contexte. Elle renouvellera un accord conclu, notamment en histoire, avec l'université An-Najah de Naplouse. Elle a également renforcé son partenariat avec l'Institut français au Proche-Orient, situé à Beyrouth, avec lequel elle menait déjà un programme de bourses. Dans ce contexte, qui s'est étendu au Liban récemment, il devient de plus en plus crucial.

Le troisième point faisant l'objet de la motion du conseil d'administration concerne le « *cadre de réflexion de l'École sur les critères de la recherche, avec des règles académiques strictes, sur ces sujets comme sur les autres* ». Elle maintient et réaffirme ainsi ses engagements de l'an dernier. Un séminaire d'étudiants, appelé désormais « Palestine » et encadré par plusieurs départements, se tient de manière très rigoureuse. Le programme sur l'antisémitisme se déploie au-delà d'une réflexion sur celui-ci. Une deuxième demi-journée d'études en philosophie est prévue, ainsi qu'une en histoire, de même qu'une série de conférences et d'études de textes et de livres sous le titre « À l'épreuve du judaïsme », pilotée notamment par Perrine SIMON-NAHUM et un groupe d'enseignants et d'élèves de différents départements. Sur ce plan aussi, le cadre académique continue à orienter l'action de l'École. Il ne s'agit pas du tout de faire la part des choses et d'affirmer que chacun a son cadre. L'ENS répond à des propositions émanant des collègues et des étudiants, et elle les encadre, le principe étant de maintenir les critères de l'institution sur tous ces sujets.

Enfin, Frédéric WORMS donnera la parole à Emmanuel BASSET pour faire un point sur l'avancement du groupe de travail sur les partenariats académiques et économiques, co-présidé par Jean JOUZEL et Anne CHRISTOPHE, avec l'idée qu'il fallait d'abord boucler la première étape de la réflexion sur les financements et leur acceptabilité par rapport à la question du climat et aux projets sur la transition. Sur la base de ces critères, la réflexion sera élargie à ce qui a été défini dans la motion, à savoir des critères d'évaluation plus généraux des partenariats académiques et économiques.

Tel est l'état des lieux du suivi de l'action de l'ENS fondée sur cette motion, pour laquelle Frédéric WORMS remercie encore le conseil d'administration. Elle semble une bonne base dans un contexte qui ne s'est pas apaisé, loin de là. La direction continue à le déplorer très fortement, au nom de toute l'École et avec toute l'École.

Frédéric WORMS cite deux autres points de responsabilité et de progrès. Le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes progresse beaucoup à l'École. À cet égard, il remercie le service RH, qui a obtenu pour la deuxième fois pour l'établissement le label HRS4R, fondé notamment sur des critères exigeants pour les ressources humaines en termes de parité. L'ENS a beaucoup avancé dans la reconnaissance de tous les plafonds de verre et de toutes les inégalités possibles. Le conseil d'administration aura l'occasion d'y revenir lors d'une autre séance. L'École a également accompli des progrès notables sur les bourses Femmes et Science, grâce à ses donateurs et à la fondation.

Elle a réuni récemment les représentants de cette dernière et les boursiers et Frédéric WORMS remercie très vivement les donateurs et donatrices, car il s'agit d'un sujet absolument majeur.

En outre, l'École s'associera pour la première fois à la journée mondiale sur les violences faites aux femmes, le 25 novembre, avec PSL. Jusqu'ici, elle ne s'y associait pas explicitement. Elle a malheureusement eu des occasions très importantes de marquer son refus et sa solidarité face à des actes extrêmement graves comme les féminicides, en particulier celui de Cécile POISSON, une archicube, il y a plus d'un an. À l'initiative de l'École, une minute de silence sera observée. Chaque établissement portera ensuite ses actions. Pour l'ENS, il s'agira aussi de marquer dans son enceinte un espace dédié à Hélène LEGOTIEN-RYTMANN. Les étudiantes et les étudiants ont fait sentir l'importance de lui rendre hommage en tant que telle. On parle souvent d'elle comme la femme de Louis ALTHUSSER, victime d'un féminicide au cœur de l'École. Il ne s'agit pas de rouvrir le dossier juridique, mais de marquer cet espace pour reconnaître Hélène Legotien Rytman pour elle-même, qui sera distinct de la salle Raymond ARON. Des discussions sont en cours avec les associations et les étudiants, et tout ceci sera clairement assumé par l'ENS.

Pour ce qui concerne la responsabilité sociétale et environnementale, Frédéric WORMS salue l'arrivée prochaine de Romain PIGENEL, nouveau directeur de la communication et des responsabilités sociétales de l'ENS. Il en est un ancien élève et se présentera au prochain conseil d'administration. Il dirige les relations publiques d'Universcience, après un parcours dans la communication, et son sujet est la communication du contenu et de toutes les sciences de l'École, avec ses départements, pour montrer que celle-ci est une école de recherche indispensable à la science française, européenne et internationale, une grande école dont il faut être fier. Il importe de la défendre, si certains voulaient la fragiliser. La force de Romain PIGENEL est de se centrer sur la science, notamment avec la fondation mais aussi l'A-Ulm, qui a également recruté un chargé de communication. Il sera très attentif à la place de la science dans la société. La responsabilité sociétale, et que les dangers du moment servent à des progrès plutôt qu'à des régressions, est la boussole de l'École.

**Emmanuel BASSET** se propose d'apporter quelques précisions sur la mise en place, conformément à la motion du conseil d'administration, d'un groupe de réflexion chargé de se pencher sur l'opportunité de faire soutenir les projets de l'École par des entreprises ou des partenaires qui prendraient part au conflit au Proche-Orient. L'an dernier, un groupe de travail avait déjà été constitué pour réfléchir à des critères, sur la base desquels l'École serait amenée à refuser, pour des préoccupations environnementales et climatiques, des dons de mécènes privés ou d'entreprises partenaires.

Ce groupe de travail est co-présidé par Anne CHRISTOPHE et Jean JOUZEL, président du conseil scientifique, et rassemble des étudiants, des enseignants-chercheurs et des directeurs de département. Il a mené entre juillet et septembre des réflexions, dont le bilan veut que l'établissement de critères *a priori* et d'une sorte de liste de ce qui est acceptable ou non est quasi impossible. Il est préférable de privilégier un examen au cas par cas.

Le groupe s'oriente pour l'instant vers deux recommandations principales :

- intégrer dans la charte de la fondation de l'ENS sur le mécénat des principes explicites, notamment sur la question des critères environnementaux ;
- créer un "comité des dons", représentatif des acteurs de l'École, à savoir les étudiants, les enseignants-chercheurs, ainsi que des personnalités extérieures qui seraient proposées par le conseil d'administration de la fondation.

Ce "comité des dons" pourrait être saisi des projets de mécénat avant leur soumission au conseil d'administration de la fondation. De fait, cette réflexion pourrait être étendue à toutes les problématiques, y compris géopolitiques.

**Frédéric WORMS** ajoute qu'une proposition plus précise sera présentée lors du prochain conseil d'administration, après avoir réuni ce groupe sur la base de son travail actuel. Le projet n'est pas bouclé, et il n'existe pas encore de propositions formelles à ce sujet.

**Martin ANDLER** souhaite savoir si le candidat à la présidence de PSL s'est engagé à démissionner de celle de Dauphine, s'il est élu.

**Frédéric WORMS** pense qu'il l'aurait fait de toute façon, mais en effet, l'une des raisons de la déclaration en clair de sa candidature tenait aussi à la nécessité pour son université d'être précisément informée. Il n'a pas besoin de démissionner, car ayant annoncé qu'il ne se représenterait pas à la présidence de Dauphine, et ce même s'il n'est pas élu à la présidence de PSL, sachant que son mandat se termine fin novembre ou début décembre.

**Mathias ABITBOL** annonce, comme indiqué lors des débats à la précédente séance, qu'il communiquera, avec Océane MASCARO, élue étudiante au conseil d'administration de PSL, un document de quelques pages sur ce qui leur semble les priorités pour les prochaines années, du point de vue de la représentation étudiante.

**Frédéric WORMS** réitère ses remerciements, exprimés lors de la précédente séance.

**Françoise ZAMOUR** rappelle que la motion du conseil d'administration fait mention des mécénats, mais aussi des partenariats avec les universités. Elle voudrait savoir si cet aspect est également examiné.

**Emmanuel BASSET** précise qu'un partenariat lie actuellement l'École à une université israélienne. La question est différente et aucune réunion spécifique n'a été tenue à ce sujet. Le groupe de réflexion a travaillé davantage sur les questions économiques qu'académiques.

**Frédéric WORMS** confirme que deux étapes doivent faire l'objet de réflexions, sur la base de ce que propose le comité sur l'environnement. Il faut prendre le temps de le faire, car se pose le sujet géopolitique en général, mais aussi académique en général. Il remercie Françoise ZAMOUR d'avoir rappelé cet aspect, un travail devant être mené sur la manière dont cette base peut s'élargir à ces deux registres.

**Maryvonne LE BRIGNONEN** fait valoir que d'autres conflits sont en cours et voudrait savoir si des réflexions à ce sujet pourraient être menées par le comité des dons, ou si celui-ci le fera spécifiquement par rapport au conflit au Moyen-Orient.

**Frédéric WORMS** précise que le "comité des dons" travaillerait spécifiquement sur le mécénat. Comme pour l'environnement, il faudra réfléchir à l'idée d'établir, ou pas, des critères généraux. De toutes façons, s'il s'agit de partenariats académiques en général, il faut rappeler que ce doit être déployé dans la limite des attributions de l'ENS en tant qu'institution publique. Parlant à la directrice de l'INSP, il signale que certaines actions relèvent de l'École, contrairement à d'autres, qui sont du seul ressort de ses autorités de tutelle. Il ne s'agira pas de les confondre.

**Maryvonne LE BRIGNONEN** précise qu'elle voulait parler du mécénat.

## 2. Distinctions

*Emmanuel BASSET présente un diaporama de synthèse.*

**Anne BOUVEROT** se réjouit de tous ces prix attribués aux membres de l'ENS.

**Martin ANDLER** relève un faible nombre de chercheurs français candidats aux prix européens, en particulier à l'ERC. Aussi, il demande si l'ENS mène une politique délibérée pour inciter ses chercheurs à candidater.

**Emmanuel BASSET** fait valoir que les anciens et actuels chercheurs de l'ENS ont présenté de nombreuses candidatures à l'ERC. L'établissement a ainsi un taux assez exceptionnel en France d'ERC obtenus par des chercheurs permanents. C'est le type de financements européens le plus pertinent pour les équipes de recherche de l'École. Elles en ont obtenu une dizaine par an, et la marge de progression n'est pas si évidente, mais l'ENS en souhaite encore davantage. Dans cette optique, un service d'aide au montage de projets de recherche a été constitué à PSL, et entre 6 et 8 personnes travaillent au 29 rue d'Ulm pour toute l'université. L'École porte ainsi ce service et ce pas en avant extrêmement important, datant de l'an dernier, est financé grâce à France 2030, lancé par le gouvernement pour développer cette capacité de ressources.

Une autre action est menée en faveur des chercheurs de l'École, pour leur donner les meilleures conditions de recherche possible, à travers la mise en place d'un système de décharge pour les jeunes maîtres de conférences, et l'augmentation du volant possible de CRCT, pour qu'ils puissent notamment disposer de plus de temps pour préparer les projets ERC.

### III. Point financier

#### 1. Budget rectificatif 2024 n° 2 (vote)

**Myriam FADEL** remercie les services, en particulier financiers, et Rénald CARUANA, pour l'établissement de ce budget rectificatif n° 2, exercice toujours compliqué à mener.

À l'instar de Frédéric WORMS, Myriam FADEL souligne que le budget est sévèrement contraint. Ainsi, l'augmentation de 2 points du SMIC au 1<sup>er</sup> novembre, dont elle se réjouit, se traduit pour l'École par la nécessité de trouver 100 000 euros pour 2024 et 640 000 euros pour l'année pleine 2025, le traitement des élèves fonctionnaires stagiaires étant établi sur des grilles proches du SMIC, voire au SMIC. Le message a été très clair lors de la dernière réunion de travail pour l'élaboration du budget avec la tutelle budgétaire, ici présente, que Myriam FADEL remercie de ses alertes. L'ENS a bien compris que les temps seraient encore plus durs, qu'il ne fallait pas s'attendre à « des queues de crédits » et qu'il était temps de réfléchir et de se mettre en action pour un plan de retour à l'équilibre financier.

L'École est accompagnée, aidée et soutenue moralement. Cependant, concrètement, elle enregistre des impasses budgétaires énormes et elle continue à affirmer qu'elles sont exogènes, conjoncturelles. Comme l'a souligné Frédéric WORMS, elle doit tout de même s'adapter, car il a été indiqué que ces éléments ne seront pas compensés. Ces impasses sont liées aux mesures salariales Guerini, au SMIC, à l'inflation, en résumé, à de nombreuses contraintes qui ont abouti à deux exercices déficitaires, et le budget 2024 le sera également.

En outre, Myriam FADEL précise qu'elle a évoqué le fonds de roulement, mais la tutelle demande que le budget 2025 soit à l'équilibre. Le conseil d'administration aura l'occasion d'examiner ces questions, qui préoccupent énormément l'École, mais aussi tout l'ESR.

*Rénald CARUANA présente un diaporama de synthèse.*

S'agissant du focus sur la situation des élèves fonctionnaires, **Frédéric WORMS** précise que le phénomène de baisse du nombre de congés sans traitement s'explique par des facteurs individuels. La question est en cours d'examen avec les départements, mais cela relève de la liberté de choix de parcours des normaliens. Ce n'est donc pas un point d'inquiétude particulier. Au contraire, s'ils souhaitent rester à l'École, c'est sûrement parce que la scolarité se déroule bien. La situation avait

été scrutée au moment de la crise Covid, et par la suite, une augmentation a été constatée, notamment car nombre de séjours à l'étranger n'avaient pu être réalisés. Il existe des facteurs de toutes sortes et il est intéressant d'essayer d'en comprendre les raisons. Il faut également vérifier si ce phénomène se confirme au-delà d'une année.

Le deuxième point concerne la confirmation d'une sorte de non-prise en compte de la spécificité de l'École de la part de la tutelle. Emmanuel TRIZAC en est également conscient. L'ENS-PSL n'est pas la seule concernée. De fait, le ministère ne donne pas les moyens effectifs de rémunérer le nombre maximal potentiel de fonctionnaires stagiaires en activité à un instant T. La masse est calculée sur la base non de ce nombre maximal mais d'un volume inférieur, ce qui oblige l'École à compenser. Les élèves ont parfaitement le droit d'être tous présents et payés au même moment. On ne peut le reprocher à qui que ce soit. Et il se trouve que si l'École recevait vraiment chaque année une masse salariale au maximum des traitements potentiels, charge à elle de ventiler selon les années, elle ne serait pas en train d'intégrer 2 millions d'euros supplémentaires, comme un surcoût conjoncturel aggravant sa situation.

Frédéric WORMS remercie Rénaud CARUANA et toute son équipe, qui ont fait émerger les variations décrites dans ce suivi extrêmement fin des contraintes. Encore une fois, il ne s'agit pas de juger sur le fond, et il l'a évoqué avec d'autres ENS, qui présentent des décrochages un peu moins significatifs mais connaissent aussi ces variations.

**Martin ANDLER** demande si cela entraînera mécaniquement une diminution les années suivantes.

**Frédéric WORMS** le confirme. En principe, les élèves fonctionnaires stagiaires reçoivent tous 4 ans de traitement, qu'ils ventilent différemment. Le nombre total de normaliens payés à l'instant T évoluera positivement par la suite. Malgré tout, l'ENS souhaiterait disposer des moyens de payer le nombre maximal tout le temps.

**Daniel PETIT** aimerait essayer de comprendre ce phénomène, et s'enquiert d'éventuelles statistiques sur l'occupation des normaliens au cours des congés sans traitement. Il voudrait notamment savoir si dans l'immense majorité des cas, la baisse du nombre de CST est liée à celle des séjours à l'étranger, ou s'il existe d'autres facteurs.

**Frédéric WORMS** confirme que ces aspects sont considérés. Les séjours à l'étranger sont nombreux, de même que les lectorats ou stages divers. Il existe toutes sortes de motifs individuels dans les parcours, qui sont désormais tout à fait intégrés dans le diplôme, validés par les tuteurs, et suivis et accompagnés.

**Emmanuel TRIZAC** indique que son établissement partage les mêmes problématiques, ce qui n'est pas très surprenant. Les derniers calculs montrent qu'il perd tous les ans une dizaine de fonctionnaires stagiaires, suite aux non-compensations intégrales des mesures salariales.

**Anne BOUVEROT** demande ce que signifie « perdre des fonctionnaires stagiaires ».

**Emmanuel TRIZAC** explique que si l'on met en regard le nombre de fonctionnaires stagiaires que l'établissement voudrait rémunérer et la masse salariale qu'il a obtenue, même si elle est globalisée, le socle dévolu à cette population diminue de 10 unités par an.

**Nicolas VETTORI** se demande si le nombre élevé de non-suspensions de la rémunération ne serait pas simplement lié au contexte international très compliqué, qui n'incite pas du tout les élèves à partir à l'aventure.

**Frédéric WORMS** en convient. Il faut en effet prendre en compte l'attractivité internationale. Néanmoins, la DRI affirme qu'il y a toujours autant de candidats à tous les postes. Les échanges réguliers se déroulent très peu avec des pays fragiles et dangereux, fort heureusement. Une montée

en puissance des demandes sur l'Europe est observée. Il serait intéressant d'identifier les types de CST dont les normaliens se servent le moins en ce moment.

**Mathias ABITBOL** remarque que la part financée des CDSN diminue, certes pas de façon officielle mais tacite. À terme, cela pourrait conduire à une réduction de leur nombre, les financements devant être puisés sur le budget général de l'École, en tout cas pour ce qui concerne les doctorants accueillis par l'établissement. De manière prospective, il faut être vigilant car ces contrats participent au respect de l'engagement décennal pour nombre de normaliens élèves fonctionnaires. Il convient vraiment de veiller à ce que l'ENS, à travers l'État, leur fournisse les moyens de respecter cet engagement. Le problème ne se pose pas pour ceux qui rejoignent la haute fonction publique, mais pour ceux qui choisissent la recherche, ces deux questions étant extrêmement liées. La nonchalance avec laquelle l'État traite ces CDSN paraît problématique. Mathias ABITBOL n'imagine pas, dans une école où les fonctionnaires stagiaires sont titularisés avec des postes à la sortie, qu'on puisse fournir un nombre de postes inférieur à celui des élèves effectivement présents.

**Martin ETEVE** peut comprendre la forte hausse en 2024, en observant la baisse importante en 2021 et 2022. D'un point de vue purement technique, il voudrait connaître les éléments sur lesquels se base la tutelle pour décider du montant des compensations, si c'est en fonction de ce qui était payé l'année précédente. En effet, il ne saisit pas comment on peut ne pas l'avoir prévu, puisque le nombre était faible à un moment donné. Il souhaite ainsi savoir si lors de la baisse correspondante de la compensation, il a été anticipé que mécaniquement, elle augmenterait par la suite. Il suppose que ce n'a pas été le cas, mais se demande si l'on peut penser que de forts montants étant prévisibles pour la fin de l'année 2024, la compensation pourrait augmenter l'année prochaine. En effet, à stock constant, il ne paraît pas si compliqué d'avoir une idée de ce qui arrivera. Aussi, il aimerait avoir un éclairage technique sur la façon dont sont prévues les compensations, à quel moment elles sont calculées, et en fonction de quoi.

**Antonin REITZ** demande si la revalorisation de 100 euros brut du salaire des doctorants, prévue par l'arrêté du 26 décembre 2022, fait partie du montant non compensé par le ministère de tutelle.

**Laurence ENGEL** convient que toutes les questions sur la répartition interne, les perspectives et les équilibres qu'il faut trouver, en termes de fonctionnement au sein de l'institution, sont importantes. Cependant, elle voudrait savoir à quel moment interviendra la réflexion sur le plan de retour à l'équilibre nécessaire. En matière de régulation budgétaire, la tutelle et les différents ministères ne pourront, de toute façon, rentrer dans une discussion fine sur les compensations. Elle perçoit que précisément pour des objectifs de régulation budgétaire, ces dernières ne seront plus prévues pour un certain nombre de sujets. Ce point avait déjà été évoqué l'année dernière, ou il y a deux ans, avec des promesses éventuelles de régularisation potentielle en cours d'année. Néanmoins, le budget n'est pas au rendez-vous.

Aussi, Laurence ENGEL rejoint M. TRIZAC. À un moment, il faut en tirer les conséquences. Si la masse budgétaire diminue, le nombre d'élèves baissera, puisque la volonté est d'appliquer les augmentations salariales. Elle demande ainsi quand l'École mettra ou non sur la table ces réflexions douloureuses mais indispensables, nonobstant toutes les revendications qu'il faut continuer de porter sur la place de la recherche, des écoles, etc.

**Maryvonne LE BRIGNONEN** entend que le phénomène découle d'une somme de décisions individuelles. Toutefois, il est tellement prégnant qu'elle se demande si les élus étudiants ont un avis sur les raisons pour lesquelles les congés sans traitement ne sont pas pris. Il semble se passer quelque chose, qu'il est difficile d'expliquer spontanément. Par ailleurs, cela n'étonnera personne, l'INSP se trouve dans la même situation sur tous ces sujets. L'ENS n'est donc pas plus mal traitée que les autres. À cet égard, Maryvonne LE BRIGNONEN demande si cela aura un impact sur le nombre de 192 élèves entrant tous les ans, car on voit bien que la solution devra peut-être passer

par là. En outre, elle croit savoir que les critères DGFIP imposent de disposer de deux mois de trésorerie minimum. Aussi, elle demande combien de temps l'ENS tiendra à ce rythme.

**Luisa BRUNORI** demande si les séjours à l'étranger sont complètement financés par les étudiants, ou si l'École les soutient, auquel cas il semble possible de trouver une économie dans d'autres rubriques.

**Françoise ZAMOUR** partage les questionnements sur le nombre de CDSN. Elle s'interroge également sur la très forte augmentation des frais de gardiennage. La mise en place de portiques de sécurité aurait dû permettre de limiter les effectifs concernés. Or de fait, le système est en permanence doublé par du personnel. Des rondes de sécurité sont effectuées dans l'École, alors qu'elles n'existaient pas lorsqu'elle était élève, et même lorsqu'elle était enseignante, il y a 10 ans. Elle sait que le contexte est plus menacé, ou menaçant, et les inquiétudes sont peut-être plus fortes chez certains. Cependant, elle se demande s'il n'est pas possible d'arrêter de dépenser pour garder cette école, car les sommes sont énormes.

**Myriam FADEL** juge ce débat extrêmement intéressant. L'École aura une vision plus précise dès réception de la notification des subventions accordées pour le BI 2025. Elle étudie d'ores et déjà les leviers envisageables en termes de recettes et de dépenses. Un groupe de travail va commencer à réfléchir aux possibilités d'augmenter les premières. S'agissant des secondes, la véritable discussion concerne le sujet clé de la masse salariale, qui constitue la dépense la plus importante de l'établissement, et celui-ci a des marges de manœuvre. En effet, à la différence de certains autres, qui ont une masse salariale à hauteur de 80 % ou 95 %, il se situe plutôt aux alentours de 70 %.

Le plan de retour à l'équilibre financier sera naturellement exposé et débattu en conseil d'administration. Toutefois, la direction ne pourra pas le préparer avant l'élaboration du BI. Dès mars 2025, elle commencera à travailler avec les administrateurs sur les pistes possibles, aussi bien en recettes qu'en dépenses, et les moyens qui s'offrent à l'École pour retrouver l'équilibre.

Pour ce qui concerne les dépenses de gardiennage, Myriam FADEL convient que l'École a beaucoup changé en 10 ans, tout comme la réglementation. Il existe une interdiction d'exploitation du 45 rue d'Ulm, liée à des contraintes de désenfumage incendie et les textes obligent à effectuer des rondes pour surveiller ce site, qui comporte des chambres occupées. Ainsi, la réglementation s'est resserrée en 10 ans et l'École doit être irréprochable sur ce sujet.

En outre, le marché du gardiennage, comme celui relatif aux déchets, enregistre une augmentation liée à l'inflation. L'établissement met en concurrence plusieurs fournisseurs et constate des hausses systématiques. Le plan de retour à l'équilibre questionnera ces éléments, mais l'administration ne transigera pas sur les questions de sécurité, surtout des personnes.

**Frédéric WORMS** ajoute qu'en préparant ces présentations, la direction a délibérément évoqué ces aspects pour faire ressortir la hausse due à l'inflation. Celle-ci n'a pas été abordée de manière générale, en ce qui concerne le déficit, mais elle est majeure. Le sujet ne se pose pas uniquement du traitement et des compensations des augmentations de salaire, positives en elles-mêmes, mais aussi de l'inflation.

L'administration est frappée par l'importance de ces contraintes. En principe, le 45 n'est pas en règle. Il ne devrait pas accueillir de public et devrait fermer en raison des coûts énormes liés à la mise aux normes de ses couloirs. Le déficit serait aggravé de 2 ou 3 millions d'euros, rien que pour le chantier de désenfumage des couloirs de chambres, qui ne sont pas aux normes d'un établissement à sommeil.

Par ailleurs, Frédéric WORMS revient sur les congés sans traitement. Ceux-ci sont le plus souvent à la charge des personnes qui emploient les élèves de l'École, par exemple dans le cadre de

lectorats ou de stages financés par des universités à l'étranger. Le financement est très rarement assuré par un autre budget de l'École. Il serait intéressant de s'y pencher, mais malheureusement, Frédéric WORMS doute que cela épargne des dépenses à l'établissement.

Concernant les CDSN, Frédéric WORMS convient qu'il s'agit d'un sujet absolument crucial. Les quatre ENS partagent le sentiment que ce n'est pas un luxe, mais une reconnaissance en tant qu'écoles de recherche, et de la transformation majeure qu'apporte l'entrée dans ces établissements. Ce n'est plus une école de transition, ou un collège universitaire, qui ensuite envoie des enseignants, même s'il faut en être fier. Les quatre écoles confondues accueillent environ 1000 doctorants par an, de très haut niveau dans la recherche française. C'est le poumon de l'attractivité initiale de cette dernière. Il existe bien sûr d'autres organes, mais sans poumons, c'est fragile.

**Frédéric WORMS** remercie les administrateurs d'avoir posé des questions stratégiques. Comme Myriam FADEL, il juge cette discussion intéressante. Le conseil y reviendra en décembre. La direction est très vigilante quant à sa capacité à maintenir un nombre de normaliens et de CDSN à la hauteur des ambitions de l'École. Elle devra se poser ces questions absolument stratégiques, et Frédéric WORMS espère que ce ne sera pas de manière trop déchirante. Elle aura sûrement des discussions à tenir et des choix à opérer, mais aussi des forces.

S'agissant de l'évolution des socles, **Réналd CARUANA** précise que les services ont rapproché les données statistiques et les données étudiantes, pour essayer de comprendre ce qui s'est passé. Les évolutions touchent essentiellement les promotions de 2019 et 2021, à cheval sur la crise Covid. Celle-ci a entraîné un dérèglement des flux classiques. Pour la promotion 2019, la proportion atteint deux tiers en sciences et un tiers en lettres, tandis qu'en 2021, elle s'établit à deux tiers en lettres et un tiers en sciences. Les services sont allés assez loin dans l'étude des données, pour comprendre ce qu'il en était, mais n'ont pas de lecture mécanique ou statistique des variations qui en ressortent. Même en les présentant aux directeurs des études, ils n'ont pas obtenu d'informations à ce sujet.

S'agissant de la compensation, le passage aux responsabilités et compétences élargies de toutes les universités a été effectué de la même façon. L'année précédente, soit en 2010 pour l'ENS, on a étudié la masse salariale consommée par l'établissement, ce qu'on appelle le socle. Par la suite, celui-ci n'est plus modifié. En revanche, une variation vient l'augmenter, ou pas. Si une hausse est obtenue une année, elle disparaît ensuite. Il arrive aussi qu'une progression de la masse salariale reste dans le socle. C'est notamment le cas de l'augmentation de 2,3 % du point d'indice. Calculée sur la base de la consommation de 2022, elle représente 2 millions d'euros supplémentaires, intégrés dans le socle. En revanche, l'augmentation de 50 % consécutive aux mesures Guerini correspond à des dispositions spécifiques. Potentiellement, elles peuvent donc disparaître l'année prochaine. Il s'agit d'exemples très concrets du calcul des évolutions et des mises à jour de la masse salariale de l'établissement.

Concernant les CDSN, Réналd CARUANA souligne que l'employeur respecte toujours les arrêtés fixant leur rémunération. Elle augmentera donc de 100 euros cette année, en 2025 et en 2026.

**Françoise ZAMOUR** souhaite formuler une remarque pratique, en tant que tutrice. Les élèves, en tout cas littéraires, partent souvent aux États-Unis en tant que lecteurs. Or depuis deux ou trois ans, avec la hausse de l'inflation, ils sont moins en mesure de le faire dans le cadre d'un congé sans traitement. Il est impossible de vivre et de se loger avec les moyens qui leur sont fournis. L'augmentation du coût de la vie dans les grandes villes américaines, mais également en France, a des effets très clairs. Les familles ne peuvent pas toujours aider et les élèves ont moins d'économies. Ils sont ainsi souvent écartés de ces possibilités.

**Martin ETEVE** signale des retours documentés d'élèves regrettant la disparition dans le règlement intérieur, adopté en mars, de la mention « *tradition d'ouverture de l'ENS* ». Ils interprètent cette

suppression au regard de différentes mesures de sécurisation, dont les normaliens sont témoins depuis leur entrée à l'École. Lui-même partage ce sentiment, et il n'est pas le seul.

Martin ETEVE comprend que ces augmentations, ou non, et ces variations de socle sont assez opaques. Ainsi, la direction ne donne pas de chiffres sur la masse salariale attendue par l'École l'année prochaine, auquel cas elle aurait reçu une réponse sur le montant éventuel des compensations.

**Rénald CARUANA** précise que la prévision de trésorerie s'établit actuellement à 100 jours. L'ENS dispose donc bien de deux ou trois exercices, au regard de son assise financière, permettant d'encaisser cette situation.

*Rénald CARUANA présente un diaporama de synthèse.*

**Anne BOUVEROT** note qu'un certain nombre de réponses a été apporté aux nombreuses questions déjà posées, et s'enquiert d'éventuelles autres interrogations. En l'absence, elle propose de procéder au vote de la délibération sur le budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2024 n° 2.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24                    Contre : 0                    Abstentions : 0**

*Rénald CARUANA quitte la séance à 10 h 35.*

## **IV. Points ressources humaines**

### **1. Rapport social unique 2023 (vote)**

**Frédéric WORMS** souligne l'importance de ne pas reporter à nouveau l'examen des deux points non évoqués lors de la précédente séance, à savoir le rapport social unique et le plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

*Laurent BEAUCHET présente un diaporama de synthèse.*

**Nicolas VETTORI** s'enquiert d'éventuels indicateurs plus détaillés concernant les départs et arrivées d'une année à l'autre, qui peuvent être exploitables pour observer une dynamique du turnover.

**Laurent BEAUCHET** précise que les données sont disponibles, mais n'ont pas été véritablement analysées pour déterminer une tendance, car c'est assez compliqué. Il a été constaté l'an dernier un nombre moindre de CDD courts et plus important de CDD longs, mais ce n'est pas le cas chaque année. Il est difficile d'avoir une vision très claire, sachant que le turnover touche largement le personnel contractuel, en lien notamment avec le marché du travail. Il passe facilement d'un établissement à un autre, la mobilité ne posant pas aujourd'hui de difficultés majeures.

**Martin ANDLER** s'enquiert du nombre d'agents qui ne sont pas salariés par l'ENS mais par le CNRS ou autre. Par ailleurs, il ne relève aucune promotion de corps parmi les enseignants-chercheurs et se demande si cela correspond à une politique ou s'il s'agit d'une circonstance pour cette année.

**Frédéric WORMS** précise que l'ENS a une visibilité sur les personnels hébergés. Des outils sont construits avec Rénald CARUANA pour procurer tous les services liés à l'hébergement, en particulier les accès, et simplifier la gestion, car il importe que ces salariés soient bien informés de tout ce qui se passe dans les lieux. L'hébergement est ainsi pris dans un sens très concret et

complet. En revanche, tout ce qui concerne la situation sociale et professionnelle de ces personnels dépend de leur employeur. Il s'agit d'une visibilité, et non d'une responsabilité.

**Martin ANDLER** demande si l'administration a une idée de l'effectif de ces salariés.

**Frédéric WORMS** affirme qu'elle en a plus qu'une idée, s'agissant d'une responsabilité. En réponse à la deuxième question, il indique que la promotion intervient sur proposition du CNU. On ne peut pas passer de maître de conférences à professeur par promotion, mais par concours, avec un changement de poste. Comme le conseil d'administration en a été informé, la politique claire de l'École et son principe général visent à soutenir clairement des ouvertures de concours internes dans des cas très précis de disciplines bloquées et de candidatures très spécifiques, liées notamment à une ERC. Les critères pour autoriser ce type de concours sont extrêmement précis, mais il ne s'agit pas de promotions.

**Myriam FADEL** précise que 629 salariés du CNRS sont hébergés à l'École, pour une masse salariale de 28 millions d'euros. Elle pense qu'au total, l'ENS compte environ 1 000 hébergés.

**Nicolas VETTORI** s'enquiert de la possibilité d'affiner les indicateurs sur le turnover, et d'obtenir des retours à ce sujet.

**Laurent BEAUCHET** pense que les services pourront considérer cet aspect d'un peu plus près. Cela nécessite d'analyser davantage ce qui se passe, ce qui n'est pas une tâche facile.

**Nicolas VETTORI** souligne que cette situation inquiète de plus en plus sur le terrain, car beaucoup d'arrivées sont suivies de très près par beaucoup de départs.

**Laurent BEAUCHET** observe que tous les établissements parisiens connaissent ce phénomène, beaucoup plus qu'en province.

**Anne BOUVEROT** propose de passer à la validation de ce rapport social unique.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport social unique 2023.**

**Nombre de votants : 24    Pour : 24    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Frédéric WORMS** remercie les services pour ce travail considérable.

*Laurent BEAUCHET quitte la séance à 10 h 58.*

## **VI. Plan d'action de lutte contre les violences sexistes et sexuelles : point de situation**

*Myriam FADEL présente un diaporama de synthèse.*

**Anne BOUVEROT** remercie Myriam FADEL pour la présentation de ces actions extrêmement importantes sur le sujet des violences sexistes et sexuelles.

**Daniel PETIT** observe que l'École est désormais très active sur ces questions. Il lui semble que les commissions d'enquête interne constituent le point un peu fragile de l'ensemble du dispositif. Il voudrait savoir comment en sont sélectionnés les membres, et s'ils suivent une formation, en particulier juridique. Si un enseignant-chercheur « basique » fait partie de la commission, il peut être un peu perdu et ne sera pas très efficace.

**Myriam FADEL** explique que la commission est composée d'agents de l'École, avec au minimum deux et au moins une femme. Une personne relevant du SRH est également associée. Une formation est prévue et une lettre de cadrage est adressée à la commission pour expliquer dans quel contexte se déroulent ses travaux, les auditions, etc. Les membres ont également à leur disposition la responsable du pôle des affaires juridiques, qui accompagne la commission, sachant que ses travaux sont soumis à une extrême confidentialité. Le choix des membres est déterminé par la nécessité de trouver des personnes qui ne sont pas concernées, sachant que l'École est petite, et d'assurer une représentativité de cette dernière.

Myriam FADEL souligne que les membres de la commission connaissent le fonctionnement de l'établissement. Pour avoir reçu, dans ses précédentes fonctions, des rapports externes, notamment d'associations spécialisées ou de cabinets d'avocats, elle a pu constater que les conclusions de la commission sont extrêmement précises en termes juridico-juridiques. Parallèlement, elle a cette teinte « École », cette particularité de l'ENS, qui est très importante dans certaines affaires.

**Nicolas VETTORI** demande s'il est prévu un complément à la formation juridique sur la façon d'interroger dans les bonnes formes une potentielle victime de violences sexistes et sexuelles.

**Myriam FADEL** le confirme et convient que cet aspect est essentiel. L'ESR a beaucoup avancé sur cette question et tout est accessible pour se former à la manière de mener une audition bienveillante, en veillant à ne pas heurter ou braquer la personne. C'est l'élément le plus sensible de la commission d'enquête interne.

**Mathias ABITBOL** remercie la direction pour cette présentation. Il avait constitué, en 2023, avec Stella MANET, Belen LASA ILUNDAIN, et Johanne Lebrun Thauront, un groupe de travail informel et avait sondé des personnes de la communauté étudiante, et en dehors. Il en a retenu que le point faible du dispositif tient au sentiment d'un accompagnement insuffisant, notamment sur le plan financier, des initiatives proactives des étudiants, notamment pour exclure de la K-Fêt des personnes qui auraient été signalées ou s'agissant des mesures prises par les membres du COF pour engager des suites juridiques. Il en va de même pour leurs demandes de soutien psychologique et juridique. Mathias ABITBOL juge le plan très massif et très intéressant, mais se demande si l'École envisage des actions sur ce sujet.

**Myriam FADEL** souligne la difficulté tenant au fait que la K-Fêt et le COF sont directement exposés à des situations de VSS. Ils ont bénéficié d'une formation-information, surtout pour leur recommander de ne pas prendre des mesures sans cadre juridique stable. Ainsi, une exclusion a été contestée par le juge. Depuis, l'administration travaille avec eux. Le pôle des affaires juridiques est disponible pour chaque question, et Myriam FADEL les rencontre régulièrement.

S'agissant du contentieux en cours, Myriam FADEL a donné l'assurance que l'administration maintiendrait le montant de la subvention, et elle suit de près ce dossier. Il faut savoir que le COF a la personnalité juridique en tant qu'association. À ce titre, il doit se présenter seul devant le juge. Myriam FADEL ne peut se substituer, même si elle le souhaite très fortement.

Un autre sujet se pose, et c'est toute la difficulté de ce sujet : le COF souhaiterait être informé de tous les éléments dont l'administration dispose. Or il existe un important sujet de confidentialité s'agissant des remontées reçues. Le travail dans ce domaine a avancé depuis 2023.

**Martin ETEVE** demande si ces associations sont au courant des mesures conservatoires prises.

**Myriam FADEL** explique qu'elles le sont, lorsque les mesures conservatoires concernent la vie associative. Par ailleurs, elle a demandé à ce que l'inverse s'applique, les associations devant informer l'administration lorsqu'elles évincent un adhérent sur la base de leur règlement intérieur.

**Frédéric WORMS** remercie Myriam FADEL pour cette synthèse très impressionnante, ainsi que toute l'École pour sa mobilisation depuis l'enquête, qui a été un choc. Il rappelle que la déclaration dans l'enquête des 16 viols n'a pas été suivi de signalements ni de procédures, même s'ils ont été pris extrêmement au sérieux, naturellement. Quand l'ENS a mis une adresse à disposition pour confirmer les signalements formulés dans le cadre de l'enquête par des déclarations des victimes, aucune n'a été reçue. Cela ne signifie pas que ces viols n'ont pas eu lieu, et Frédéric WORMS ne minimise en aucun cas quoi que ce soit, bien au contraire. Il remercie vraiment toutes et tous pour cette mobilisation extrêmement forte de l'École. Une charte a été rédigée, et soumise à discussion, et il remercie Valérie THEIS de l'avoir coordonnée.

Frédéric WORMS remercie aussi Myriam FADEL et le pôle des affaires juridiques, ainsi que les membres du conseil d'administration, qui sont extrêmement sollicités, comme les étudiants qui en font partie depuis un certain temps l'ont expérimenté. Il espère que les autres élus n'auront pas à le vivre à l'avenir. Cette mobilisation continue. Il adresse enfin ses remerciements à Charlotte JACQUEMOT et Tiphaine de GESINCOURT, ainsi qu'aux étudiantes et étudiants.

Frédéric WORMS juge extrêmement important de prévoir des points de coordination de tout ce qui est mené. La direction intervient en soutien des initiatives. La mobilisation de tous et une coordination sont essentielles, pour savoir ce qui se passe, mais aussi pour montrer le point positif que représente cette prise de conscience, et cela vaut pour tous les référents dans toutes les instances.

Enfin, Frédéric WORMS rappelle que l'École se mobilisera le 25 novembre pour la journée de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

**Anne BOUVEROT** souligne l'importance de traiter ce point, et de continuer à améliorer les actions très positives qui ont déjà été lancées.

## VII. Points scolarité et administratif

### 1. Résultat concours 2024

*Valérie THEIS présente un diaporama de synthèse.*

**Maryvonne LE BRIGNONEN** s'enquiert d'éventuels travaux sur les raisons de la chute du nombre de femmes entre les candidates et les admissibles, pour savoir si elle tient au régime des classes préparatoires ou à des choix d'options, qui peuvent être discriminants. En résumé, les analyses effectuées à l'ENA ont démontré que les finances publiques l'étaient pour les filles à l'écrit, parce qu'elles suivaient moins les enseignements d'approfondissement à Sciences Po Paris.

Par ailleurs, Maryvonne LE BRIGNONEN souhaite savoir si l'ENS forme les jurys de l'oral aux biais cognitifs, car elle trouve les chiffres présentés un peu ahurissants. Il n'est pas besoin d'être expert pour penser que des biais cognitifs jouent un rôle très important à l'oral. De ce point de vue, les formations peuvent être utiles. Ainsi, l'ENA et l'INSP, où un différentiel très important avait été observé au milieu des années 2010, ont réussi, en partie grâce à elles, à maintenir un peu les taux.

**Valérie THEIS** indique que le travail d'analyse des notes et des résultats n'a pas encore été mené. La situation du concours B/L est extrêmement préoccupante. Des collègues anciens membres de jury se sont proposés pour essayer d'analyser les résultats des candidats et candidates, les comparer et mieux comprendre le phénomène. De plus, il est terrible de constater que dans le concours B/L, tendanciellement, les notes en mathématiques des femmes qui se présentent sont plutôt meilleures, mais qu'à la fin, elles sont moins nombreuses. Il serait intéressant d'aller plus loin dans l'analyse. Aussi, l'École encourage les collègues pour développer ces travaux.

Pour ce qui concerne la formation des membres du jury des concours CPGE aux biais cognitifs, Valérie THEIS précise qu'elle n'existe pas pour l'instant, alors que c'est le cas pour les concours de recrutement de maîtres de conférences et de professeurs. Personnellement, elle y est très favorable. Cependant, l'établissement a du mal à recruter les membres de jury. Leur charge est extrêmement lourde, extrêmement mal payée et mal considérée dans les carrières. Il faut vraiment des collègues dévoués, et l'École a toujours hésité à leur imposer de suivre une formation obligatoire alors qu'elle est déjà un peu obligée de les supplier.

**Anne BOUVEROT** note qu'ils auraient la chance de suivre une formation.

**Valérie THEIS** pense que le sujet ne tient pas du tout à la formation, mais plutôt au temps nécessaire. Cela étant dit, elle pense qu'il faudra la déployer, car un vrai problème se pose en la matière. Elle remercie le conseil d'administration pour son soutien sur cette question.

**Maryvonne LE BRIGNONEN** signale que l'INSP organise des formations d'une demi-journée. Elle se tient à la disposition de l'ENS pour lui donner des contacts.

**Françoise ZAMOUR** demande comment s'explique la baisse très importante, et même spectaculaire, du nombre de candidats au concours médecine-humanités. Par ailleurs, elle souhaite savoir si une interrogation émerge sur le principe même de la sélection internationale, qui n'est absolument pas comparable à la pratique des universités américaines. Elle se demande si elle ne devrait pas être remise en cause pour devenir une sorte de master, qui serait suivi d'un doctorat, garantissant ainsi à un étudiant une formation sur 5 ans. Il lui semble que l'ENS n'est pas en mesure d'être concurrentielle, avec une SI peu lisible dans le paysage universitaire, surtout dans les grandes universités qui l'intéresse.

**Valérie THEIS** explique que la Sorbonne a ouvert une formation qui imite médecine-humanités, et donne le même label, mais est beaucoup moins exigeante en nombre d'heures, en travail cumulé. L'École a donc perdu tous les candidats issus de ce vivier. Par ailleurs, des rumeurs ont circulé sur la fermeture potentielle du programme, puisque le financement n'en était plus assuré.

En réponse à la deuxième question de Françoise ZAMOUR, Valérie THEIS note que celle-ci plaide clairement en faveur du PHD track. Ce pourrait être une piste. Toutes les disciplines littéraires affirment que ce n'est pas forcément idéal, car pour évaluer le potentiel en recherche d'un candidat en lettres, il est souvent nécessaire qu'il ait mené sa première recherche en master. Toutefois, des processus en cours de route existent et peuvent tout à fait être utilisés. Le véritable problème tient aux moyens. Un tel dispositif serait encore beaucoup plus coûteux que ce que l'École propose. Or comme chacun l'aura compris, il ne faudrait probablement pas attendre de telles ressources de la part de l'État. Si des mécènes pouvaient proposer des aides pour monter des PHD tracks, l'École serait extrêmement ouverte et partante pour ce qui concerne les lettres. Pour l'instant, cela existe essentiellement en sciences.

**Françoise ZAMOUR** en convient, sauf à proposer quatre CDSN, précédés d'une bourse.

**Frédéric WORMS** assure que c'est déjà le cas, les SI pouvant candidater aux CDSN.

**Françoise ZAMOUR** observe que ce n'est pas clair pour les intéressés.

**Frédéric WORMS** remarque que grâce aux PHD tracks de PSL et aux programmes gradués, l'ENS figure sur la carte des graduate schools internationales. Certes, les candidats au concours en sélection internationale se demandent si c'est un master ou le diplôme de l'ENS. Il faut savoir que l'École paie sur son budget 20 x 3 ans de bourse pour ces candidats et ne pourrait certainement pas le faire dans les mêmes proportions pour un parcours de master et doctorat, soit au moins sur cinq ans. Cependant, la suggestion de Françoise ZAMOUR est intéressante.

**Martin ETEVE** réitère ses remarques, déjà formulées l'an passé, sur l'intérêt pour le concours normalien étudiant, tant en lettres qu'en sciences, de disposer d'informations sur la formation antérieure, si elle a été suivie dans des classes préparatoires ou dans des universités, et si c'est à Paris, dans quelle faculté. En effet, il est constaté dans cette population que ce concours est très inégalement préparé, et très inégalement connu selon les endroits.

**Valérie THEIS** ajoute que c'est extrêmement variable d'une discipline à l'autre. Certaines enregistrent une immense majorité de candidats issus de classes préparatoires, qui souvent ont déjà passé le concours, sont revenus en faculté et passent le concours normalien étudiant à la fin de la L3. C'est moins le cas dans quelques disciplines. L'École dispose de données en la matière.

Certes, le concours reste peu connu, et un effort important de communication doit être fourni. Cependant, l'établissement rencontre des obstacles par ailleurs. Il faudrait arriver à toucher les étudiants directement, car les collègues dans les universités ne veulent pas perdre leurs meilleurs éléments en les envoyant à l'ENS. Ce n'est pas le cas lorsqu'ils sont en région parisienne, puisqu'ils peuvent cumuler leur cursus universitaire avec celui de l'École. En revanche, tous ceux qui viennent de province doivent changer d'université. De ce fait, l'ENS n'a pas beaucoup de soutien pour diffuser les modalités de ce concours. Aussi, si les élus étudiants peuvent aider à faire circuler l'information, ce sera vraiment très utile.

**Martin ETEVE** se demande si l'École se contente de cette situation, ou si elle regrette que tout le monde vienne d'Orsay en sciences ou de la Sorbonne. Il ne devrait quand même pas être trop compliqué d'atteindre les élèves pour un concours normalien étudiant de l'ENS. Cependant, il n'est pas à la place de l'administration pour en juger.

**Valérie THEIS** objecte que l'ENS ne s'en contente pas du tout, et rappelle que les normaliens étudiants ne sont pas payés, ce qui constitue aussi un obstacle, car la scolarité exigeante ne leur permet pas de cumuler avec un petit travail alimentaire. Chacun sait que c'est possible en termes de gestion du temps à l'université, mais pas à l'ENS. Ces limites financières conduisent à une forme d'autocensure très forte. Pour ces raisons, l'École aimerait pouvoir proposer un jour que tous les normaliens et toutes les normaliennes soient payés. Pour l'instant, elle n'y arrive pas.

**Martin ETEVE** note que des arguments peuvent être trouvés, sachant que les boursiers peuvent être logés par exemple.

*Anne CHRISTOPHE présente un diaporama de synthèse.*

En réponse à la question sur la façon de procéder pour faire connaître le concours normalien étudiant, **Anne CHRISTOPHE** fait valoir que ce n'est pas si facile. L'ENS consent vraiment tous les efforts, et les départements y travaillent beaucoup. Elle essaie aussi de mieux s'organiser pour renvoyer les lauréats dans leur région d'origine, en particulier en province, car elle souhaite vraiment proposer un concours plus divers. Toutes les idées à ce sujet sont donc bienvenues.

**Frédéric WORMS** rappelle à cet égard l'arrivée de Romain PIGENEL.

**Anne CHRISTOPHE** note que l'une de ses missions prioritaires consistera à améliorer la communication sur les modes de recrutement en général. En effet, il n'est pas facile de s'y retrouver, même sur la page concours du site internet de l'École, si l'on n'y connaît rien.

**Martin ANDLER** félicite la direction pour l'établissement de toutes ces statistiques, ce qui l'amène à en demander encore plus. En effet, il serait intéressant de connaître les lycées d'origine.

**Anne BOUVEROT** remarque que ce point a été suggéré à l'instant.

**Martin ANDLER** rejoint cette suggestion, car s'il compare avec sa génération, la concentration dans les lycées s'est énormément accélérée. Cela a un effet discriminatoire extrêmement fort, car la marche pour être compétitif est devenue plus haute. Il sait que les lycées ne sont plus mentionnés dans les listes d'admission, comme c'était le cas dans le temps pour essayer d'éviter un effet de masse. Cependant, le choix délibéré de ne plus les préciser a pour but d'éviter des effets de mode. Il serait très intéressant d'inclure cette donnée dans l'analyse des discriminations. Par ailleurs, Martin ANDLER s'interroge sur un éventuel effet de genre dans les démissions en faveur de Polytechnique. Pour sa part, il pense que c'est le cas.

**Anne CHRISTOPHE** vérifiera, mais pense que ce n'est pas évident. Elle demande si Martin ANDLER suppose que les femmes s'orientent davantage vers X ou vers l'ENS.

**Martin ANDLER** a l'impression qu'elles vont davantage vers l'X, en raison de la taille de ses promotions.

**Anne CHRISTOPHE** ne l'a pas observé, en tout cas pas sur le concours MP.

**Martin ANDLER** relève une énorme différence entre les bourses de niveau 0 et 7 de l'enseignement supérieur, du point de vue de l'origine sociale. Il serait intéressant de disposer de statistiques plus détaillées sur cet aspect, sachant que les bourses scolaires sont beaucoup plus difficiles à obtenir que les bourses universitaires.

En outre, Martin ANDLER s'enquiert d'un éventuel effet du bac Blanquer dans les deux concours Lettres et Sciences. En effet, il lui semble le relever dans les statistiques de B/L. Il est clair que le bac Blanquer sert à introduire une spécialité en sciences politiques, dont il n'a pas plus l'intitulé exact en tête, qui est assez populaire et a tendance à attirer vers des filières en sciences sociales. Il serait également intéressant d'étudier ce point du côté des sciences, où l'on s'intéresse beaucoup à l'effet du bac Blanquer sur le nombre de candidats des écoles d'ingénieurs, de filles, etc.

**Frédéric WORMS** remercie Valérie THEIS et Anne CHRISTOPHE, ainsi que toutes les équipes, pour ce travail considérable, non seulement de présentation et de suivi, mais aussi de présidence de jury de tous ces concours. Celle-ci a été unifiée précisément pour éviter toute perception de valorisation induite. Par ailleurs, il assure que la direction suit toutes les questions qui ont été soulevées.

En ce qui concerne le niveau des bourses, Frédéric WORMS souligne qu'il avait été étudié de très près dans les modèles de coup de pouce pour les boursiers qu'il avait soumis au conseil d'administration avec Marc MÉZARD. Ils n'étaient pas pondérés de la même façon, et le coup de pouce, qui commençait au niveau 1, n'était pas le même pour tous les échelons.

**Martin ANDLER** note que cette mesure a été retoquée par le Conseil d'État.

S'agissant de l'impact du bac Blanquer, **Frédéric WORMS** explique qu'il se joue beaucoup au niveau de Parcoursup et avait suscité une grosse inquiétude sur les classes préparatoires B/L, pour des raisons simples de choix de modules. La question se posait de savoir s'il est toujours possible d'avoir des candidats ayant fait à la fois des mathématiques et des humanités (sciences sociales, économie ou autre). *A priori*, les proviseurs des lycées de classes préparatoires B/L ont surmonté le choc, et trouvé des manières de sélectionner les bons candidats. Frédéric WORMS ne voit pas du tout dans les statistiques une source d'inquiétude. En revanche, il est certain que la mission de l'inspection générale sur les classes préparatoires, dont le rapport est mystérieusement resté inconnu, et dont il ignore s'il traitait de l'effet du nouveau bac, a été vigilante sur le B/L pour les raisons évoquées à l'instant. Et *a priori*, la qualité du concours B/L et du recrutement en classes préparatoires reste solide.

Concernant la diversité sociale, **Daniel PETIT** se dit frappé par le faible taux de boursiers tous concours confondus. Pour donner des conférences dans des facultés de province, il entend souvent deux types de discours, le premier d'autocensure, affirmant que l'École normale est élitaire et n'est pas faite pour ceux n'appartenant pas au bon milieu. Un travail psychologique important d'accompagnement et de communication doit donc être mené, pour montrer que c'est possible. Selon le deuxième discours, beaucoup plus matériel, il est impossible d'habiter à Paris. Ainsi, plutôt qu'imaginer un système idéal, où chacun serait salarié, ce qui est impossible à réaliser, il faut travailler sur l'hébergement.

**Myriam FADEL** assure que c'est déjà le cas mais ne suffit pas.

**Daniel PETIT** en convient. Si on élargit la réflexion aux mastériens, qui représentent une population importante à l'ENS, les responsables de ces formations sont confrontés à la problématique très forte d'étudiants recrutés mais qui finalement renoncent, car ne pouvant se loger. Il importe donc de tenir compte de tous ces facteurs pour améliorer la diversité sociale de l'École.

**Nicolas CASTOLDI** salue le fait que l'École analyse toutes ces données, travaille et agit, et l'en remercie. La question de la mobilité territoriale est majeure, n'est pas facile à saisir, mais mérite de l'être d'une manière ou d'une autre. Nicolas CASTOLDI avait constaté, dans les temps anciens, que ces sujets gagnent à être inscrits dans un cadre collectif. Il y a ce que l'École peut entreprendre, mais aussi la politique publique qui l'environne, un discours commun, la volonté de corriger le travail sur ces éléments à l'échelle de l'ensemble des grandes écoles. Aussi, il souhaite savoir si le directeur de l'ENS a le sentiment que ces questions sont à l'ordre du jour, ou peuvent y être réinscrites d'une manière ou d'une autre. Il s'interroge notamment sur le moment de la discussion avec l'État sur ces sujets, entre l'École et sa tutelle, en termes de vision objective et de projection.

**Frédéric WORMS** remercie Nicolas CASTOLDI pour ces remarques et cette question forte. Les réflexions sur ces sujets ne cessent pas, y compris au niveau des quatre écoles normales supérieures, et avec les autres grandes écoles. Marc MÉZARD a produit un rapport à la demande de la ministre, auprès de laquelle Nicolas CASTOLDI travaillait d'ailleurs à l'époque. Il incluait les quatre ENS, l'École polytechnique et des écoles de commerce s'y étaient jointes. Il s'agit un peu d'un serpent de mer sur les concours CPGE, puisqu'il y a là un blocage de type juridique, que les établissements comprennent.

À cet égard, Frédéric WORMS revient toujours sur ce paradoxe, où des écoles privées peuvent mettre en œuvre une ouverture sociale que certaines écoles publiques ne peuvent pas déployer au nom de la Déclaration des droits de l'homme, ce qu'il comprend encore une fois. Les fonctionnaires sont recrutés sur le mérite, et d'une certaine façon, il est drôle de se voir opposer l'article 6 de la Déclaration de 1789, dans un temps où la volonté vise justement à tenir compte de l'ensemble des droits humains et du mérite, mais sans sacrifier l'égalité républicaine. C'est un vrai point d'étape.

S'agissant de l'ouverture territoriale, la question se pose de la façon de la favoriser et de la financer. L'École assume tout elle-même. Ainsi, pour l'équité de genres, les bourses privées permettent de financer des femmes dans trois départements seulement. Dans ce contexte, Frédéric WORMS souligne, sous le contrôle d'Emmanuel TRIZAC et en lien avec Nathalie CARRASCO et Pascal MOGNOL, que les quatre ENS pensent depuis longtemps à un retour fort vers l'État et la tutelle. Elles ont toujours dans l'idée de revendiquer leur modèle, avec l'ouverture sociale maîtrisée. Elles ont créé des concours par elles-mêmes. Ainsi, les concours étudiants sont entièrement à la charge de l'ENS, sans aucune compensation publique, même s'ils ne perçoivent pas de salaire. Tout ce qui a été mentionné, comme les logements, les repas, les contrats doctoraux, l'ouverture des partenariats à l'étranger, est à la charge de l'École.

Quant à l'État, il tient un discours plutôt parfois contradictoire, en affirmant un jour que les écoles recrutent trop peu et doivent s'ouvrir, et un autre que leurs étudiants sont trop nombreux et qu'il faut même restreindre les budgets. Or l'ENS-PSL et les autres écoles normales ont l'impression d'avoir

atteint le bon palier avec leur modèle. Elles n'ont pas de visée de croissance quantitative supplémentaire. En revanche, c'est le moment d'agir sur le plan qualitatif, et d'affirmer le souhait de plus d'équité sociale, territoriale, de genres, de plus d'étudiants internationaux, et pour PSL peut-être de plus de PHD tracks. Il faut leur donner non des moyens infinis, mais ceux nécessaires pour boucler leur croissance qualitative et leur politique sociale.

Aussi, Frédéric WORMS remercie Nicolas CASTOLDI de cette incitation. Il est vrai que d'inquiétude politique en inquiétude politique, il ne s'agit pas de trop retarder le moment du discours des ENS, sans les fragiliser pour autant, avec un modèle fort que l'ENS-PSL partage avec les trois autres écoles normales. Elles seront plus fortes à quatre sur ce sujet, et en tout cas, elles assument pleinement les éléments esquissés à l'instant.

**Anne BOUVEROT** signale une heure et demie de retard sur le déroulé de la séance, et propose d'évoquer les autres questions au cours de la pause.

*La séance est suspendue de 12 h 01 à 12 h 15.*

## V. Présentation du département de chimie

**Frédéric WORMS** remercie Rodolphe VUILLEUMIER de sa présence, sans Laurence GRIMAUD, directrice adjointe du département de chimie, qu'il a mentionnée dans son introduction pour sa participation à la programmation de la Nuit de l'énergie. Ce département est essentiel pour l'École, et au cœur des transformations de PSL.

*Rodolphe VUILLEUMIER présente un diaporama de synthèse.*

*Applaudissements.*

**Anne CHRISTOPHE** remercie Rodolphe VUILLEUMIER pour cette magnifique présentation. Chacun aura remarqué qu'on joue beaucoup au département de chimie. Ses recherches vont de la plus fondamentale à l'appliquée tous azimuts. Il a montré un très joli panel d'applications à développer à l'infini.

**Rodolphe VUILLEUMIER** souligne qu'il a essayé de montrer une ligne conductrice, une vision commune de ce qu'est la chimie dynamique.

**Martin ANDLER** s'enquiert du nombre d'élèves et d'étudiants dans ce département, de ce qu'ils deviennent au terme de leur scolarité et de la proportion de thèses.

**Rodolphe VUILLEUMIER** précise que la promotion de première année compte 3 élèves et 8 étudiants. Une neuvième, présente au département dans le cadre d'Erasmus l'an dernier, est rentrée directement en deuxième année. Les promotions oscillent dans la gamme de 20 étudiants, nombre atteint l'année dernière, soit 60 à 65 au total. La majorité est constituée d'étudiants, avec 3 à 7 élèves. Le concours PC offre 13 places en chimie, et beaucoup rentrent tout de même en physique après cette option. Des étudiants sont également issus du concours BCPST.

Une très forte majorité des étudiants, à près de 95 %, font des thèses et quelques-uns vont directement dans l'enseignement, mais c'est l'exception. Les débouchés dans l'industrie sont de plus en plus importants après la thèse. Lors de participations à des séminaires chez Saint-Gobain à Aubervilliers, si l'on se rend à la cantine, on a l'impression d'être au département. Toutefois, une grande proportion se dirige vers la recherche académique.

**Emmanuel BASSET** précise que 44 % des promotions entre 2006 et 2009 travaillent en entreprise, largement dans la R&D, et 86 % ont fait une thèse.

**Martin ETEVE** demande si le fait que l'option de chimie de PC ne mène pas au département de chimie pose un problème, et si oui, si celui-ci en discute.

**Rodolphe VUILLEUMIER** sait que des stratégies de coefficients notamment conduisent les étudiants à aller en physique en utilisant l'option chimie, plus favorable selon leur profil. Il est intéressant de les voir revenir en nombre dans certains cours, le DENS permettant d'assister à des cours de chimie organique. Le département en discute, et voudrait changer beaucoup de choses qui ne sont pas à sa main. Parallèlement, il souhaiterait peut-être modifier la forme de l'épreuve qu'il maîtrise, à savoir l'épreuve spécifique Ulm, pour qu'elle soit plus adaptée au type d'étudiants qu'il veut recruter.

**Frédéric WORMS** remercie Rodolphe VUILLEUMIER pour sa présentation. Il souligne les évolutions très importantes que représente la constitution d'un master entièrement PSL, avec deux autres écoles. La chimie est une discipline inter-établissements extrêmement forte, et le département de chimie de l'École en est au cœur. Cependant, préserver des relations avec les autres partenaires sur la place de Paris n'est pas toujours simple. La fusion de deux unités, pour en constituer une nouvelle, n'est pas négligeable et a nécessité un travail considérable. Frédéric WORMS est très frappé par son objet, chimie physique et chimie du vivant. Vu de l'extérieur, il est intrigant, du point de vue de la philosophie des sciences et de l'épistémologie, de voir comment la chimie intègre la physique d'un côté et le vivant de l'autre, et les deux dans une même unité. Ce sera un creuset tout à fait intéressant pour l'interdisciplinarité et les questions sur le vivant.

Frédéric WORMS note aussi le très bon équilibre entre d'une part, les soutiens de la fondation, les chaires à la dynamique très forte, les prix, et d'autre part, le cœur de l'École normale, avec sa formation, à laquelle s'ajoute maintenant PSL. La chimie de ce département est en train de changer. Cela paraissait aller de soi dans la présentation, mais cela a nécessité des travaux considérables de stratégie scientifique au niveau de l'École, de PSL et même de la place parisienne.

**Rodolphe VUILLEUMIER** remercie Frédéric WORMS pour le soutien à cette création et dans la discussion avec les autres tutelles.

**Frédéric WORMS** observe qu'elle n'a l'air de rien, mais cette évolution est très importante et emblématique. La simplicité même avec laquelle Rodolphe VUILLEUMIER l'a exposée est l'une des raisons pour lesquelles la direction voulait organiser cette présentation, car elle semblait montrer que cela coulait de source. Visiblement, c'est bien le cas.

**Rodolphe VUILLEUMIER** souligne que le département a eu du mal à la faire voter au sein du laboratoire, mais deux ans plus tard, tout le monde est resté, y compris ceux qui y étaient opposés.

**Frédéric WORMS** convient que cela est vrai, y compris des autres tutelles. Rodolphe VUILLEUMIER, qui est professeur de Sorbonne Université, dirige un département de l'École, ce qui est emblématique d'un lien maintenu, avec une autonomie liée à PSL de plus en plus grande, par exemple, pour le master.

**Anne BOUVEROT** remercie Rodolphe VUILLEUMIER pour cette présentation.

*Rodolphe VUILLEUMIER quitte la séance à 12 h 45.*

## VII. Points scolarité et administratif (suite)

### 2. Engagement décennal (vote)

**Anne BOUVEROT** rappelle que ce point avait été reporté lors de la précédente séance.

**Myriam FADEL** rappelle qu'à compter de leur entrée à l'École, les normaliens et normaliennes prennent l'engagement de respecter l'obligation décennale, dont le cadre est posé par le décret relatif à l'École normale supérieure. En cas de non-respect de cet engagement, une demande de remboursement des sommes dues est adressée par les services et les élèves peuvent formuler une demande d'exonération partielle ou totale. Le directeur prend la décision après avis du conseil d'administration, suite à l'examen par la commission de suivi de l'engagement décennal, à laquelle participent des élus. Le dossier contient un compte rendu des faits et des motivations des demandes d'exonération, ainsi que l'avis de la commission, réunie en mars et juin dernier.

Sont soumises ce jour au conseil d'administration 7 demandes de dispense, dont une totale et 6 partielles. Six avis négatifs et un avis positif ont été rendus.

**Stéphane EMERY** fait part des remarques de Françoise ZAMOUR concernant ces demandes d'exonération. Elle trouve préoccupant que l'établissement soit sévère vis-à-vis des élèves qui ne peuvent pas rembourser et souhaiterait un peu plus de mansuétude dans certains cas. Il s'agit d'un commentaire général, et non spécifique à l'un des 7 dossiers présentés.

**Anne BOUVEROT** en prend bonne note.

**Myriam FADEL** indique que la commission a rendu un avis négatif sur les demandes évoquant les motifs suivants :

- le souhait de marquer une pause pour réfléchir ;
- un poste de président et associé unique d'une société ;
- une activité de développeur en autoentrepreneur, qui ne correspond pas à celles listées dans le cadre des exonérations de remboursement ;
- un voyage en vélo en Amérique latine ;
- une activité de chercheur en chimie computationnelle dans une start-up, Aqemia, qui a levé 30 millions d'euros auprès de Sanofi ;
- une activité de méditation, puis d'autoentrepreneur dans ce domaine.

Le dernier dossier a recueilli un avis positif, s'agissant d'un post-doctorat à l'université de Cologne.

Il est proposé au conseil d'administration de suivre l'avis de la commission et de se prononcer formellement sur chaque dossier. Le directeur a toute latitude pour suivre l'avis ou non, sachant qu'il le fait dans la majorité des cas.

**Martin ANDLER** formule une remarque générale, au vu de l'expérience de son fils, qui a dû rembourser une somme à l'ENS de Lyon. Les lettres envoyées par cette dernière dans ce cadre consistaient en substance à constater qu'il avait rompu l'engagement décennal et à lui présenter la facture. Compte tenu des besoins de la fondation de créer des liens dans les entreprises, il lui semble qu'adopter un style un peu différent, en félicitant les anciens élèves d'avoir fait tel ou tel choix, serait plus propice aux bonnes relations.

**Anne BOUVEROT** en prend bonne note.

**Myriam FADEL** se propose de vérifier la rédaction des courriers concernés.

**Laurence ENGEL** convient que s'agissant de la méditation, il n'existe pas de piste pour l'obtention d'un remboursement. Par ailleurs, elle demande si dans les messages transmis aux élèves faisant

le choix du secteur privé, l'École les informe de la possibilité de solliciter leurs employeurs à cet égard, et les incite à le faire, sachant que certains utilisent des fonds publics non négligeables, s'agissant notamment des start-up.

**Myriam FADEL** assure que l'École s'y emploie mais des étudiants demandent une amélioration de la communication sur l'engagement décennal, afin d'éviter de le découvrir tardivement. Ils souhaitent notamment que le site interne soit revu, avec une formulation plus claire des informations, leur permettant d'y faire référence immédiatement.

**Laurence ENGEL** pense qu'il ne faut pas qu'il y ait uniquement une privatisation des bénéfices.

**Myriam FADEL** ajoute qu'il faut recommander aux étudiants de discuter avec leur futur employeur du remboursement décennal. Certains l'ont fait, et cela fonctionne. Il convient d'améliorer l'information sur le dispositif.

**Daniel PETIT** se réfère à la question de la mansuétude, soulevée par Françoise ZAMOUR, et relève des demandes de nature assez différente. Certaines sont liées à une reconversion dans le privé et le remboursement est alors parfaitement justifié, l'entreprise bénéficiant d'une formation publique. Pour d'autres dossiers plus folkloriques, comme le tour à vélo, la demande est tout à fait compréhensible. En revanche, Daniel PETIT a été frappé par le premier dossier, émanant d'un élève qui, au terme de son doctorat, ne trouve pas d'emploi. Il estime nécessaire de considérer que cette situation ne relève pas d'un choix personnel et se demande s'il ne faut pas faire preuve d'une mansuétude particulière pour ce type de profil. En l'occurrence, il s'agit non d'une réorientation mais d'une impossibilité d'entrer dans la carrière, parce que les postes sont difficiles à trouver. Le demandeur semble complètement démotivé à la sortie de son post-doctorat, et visiblement, il n'en a pas trouvé d'autre.

**Myriam FADEL** concède que l'administration applique une analyse formelle. En tant que gérante de deniers publics, l'École doit prendre une décision de remboursement mais par la suite, elle travaille sur des échelonnements, en fonction de la situation financière des intéressés. Pour ce faire, elle doit disposer de preuves d'inscription à Pôle emploi et de recherche active d'emploi, des avis d'imposition, etc. Toutefois, elle porte un regard bienveillant sur les dossiers au niveau de la commission et dans le cadre de leur traitement par les services. Tout ce travail est mené en discussion avec les normaliens et normaliennes concernés.

**Frédéric WORMS** souligne que le courrier final ne se limite pas à « présenter la facture » mais il est conclusif, car il faut être très clair. Toutefois, il est suivi de tout un processus, où les élèves et anciens élèves sont en dialogue incroyablement précis, constant et bienveillant avec les équipes. L'absence de réponse est ainsi de plus en plus rare. Le conseil d'administration examine quelques dossiers, qui tombent sous le coup de ces demandes de remboursement, mais le taux d'observance de l'engagement, de réponses et de justifications est de plus en plus élevé.

Frédéric WORMS explique que l'anonymat est totalement respecté pour la direction et le conseil d'administration, mais les équipes assurent vraiment le suivi le plus fin. La recherche de tous les arguments pour aider les intéressés est impressionnante, de même que la façon dont les dossiers sont présentés, avec la plaidoirie la plus détaillée possible. Le manque d'arguments est vraiment le fait des personnes concernées.

**Valérie THEIS** ajoute qu'il faut vraiment encourager les intéressés à fournir les pièces requises. En effet, lors du traitement des demandes d'exonération totale ou partielle, le service de la scolarité met parfois deux ans à obtenir des éléments, qui sont parfaitement en faveur des demandeurs et auraient permis de régler le problème immédiatement. Les équipes sont extrêmement patientes et relancent, mais elles ne peuvent rien faire sans ces pièces.

**Anne BOUVEROT** propose de passer au vote.

**Myriam FADEL** rappelle qu'un avis négatif a été formulé, en mars dernier, par la commission sur le premier dossier.

**Anne BOUVEROT** note que le remboursement porte sur un an et l'intéressé a fait une pause pour réfléchir. Elle soumet le dossier au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande n°2023-988 de dispense de l'obligation de remboursement au titre de la rupture de l'engagement décennal.**

**Nombre de votants : 20    Pour : 17    Contre : 0    Abstentions : 3**

**Myriam FADEL** indique que le deuxième dossier concerne une activité dans une société de conseil, non éligible à la dispense de remboursement.

**Anne BOUVEROT** note que le demandeur travaillant dans le secteur privé, il n'y a pas de raison de renoncer au remboursement. Elle soumet le dossier au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande n°2022-434 de dispense de l'obligation de remboursement au titre de la rupture de l'engagement décennal.**

**Nombre de votants : 20    Pour : 20    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Myriam FADEL** rappelle que le troisième dossier concerne une activité de développeur en autoentrepreneur pendant 14 mois, non éligible à la dispense partielle de remboursement.

**Martin ANDLER** demande si l'intéressé est développeur dans une association.

**Myriam FADEL** le confirme, et ajoute que le travail dans des associations n'est pas non plus éligible à la dispense de remboursement.

**Martin ANDLER** l'entend, mais note que le demandeur n'a peut-être pas des revenus importants.

**Myriam FADEL** signale que le montant de la rémunération et le remboursement sont à distinguer.

**Martin ANDLER** relève que « *depuis la fin de la thèse, l'unique activité rémunératrice consiste en la réalisation d'un projet de développement d'un logiciel libre, financé par un organisme public* ». L'administration connaît certainement très bien ce genre de situation.

**Anne BOUVEROT** se dit certaine que l'intéressé ne gagne pas beaucoup, mais il pourrait tout à fait demander un report ou un étalement du remboursement.

**Myriam FADEL** précise qu'un travail associatif et son éventuel abondement par des subventions publiques ne sont pas éligibles à la dispense de remboursement.

**Anne BOUVEROT** observe que l'on arrive à la limite de l'exercice.

**Myriam FADEL** note qu'il faudrait éventuellement modifier le décret. Le conseil d'administration a maintes fois évoqué le caractère restrictif de sa rédaction, qui ne laisse pas place à ce type d'activité, comme le travail dans les start-up qui valorisent des recherches publiques. L'instance pourrait s'interroger sur ce point.

**Anne BOUVEROT** soumet le dossier au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande n°2023-801 de dispense de l'obligation de remboursement au titre de la rupture de l'engagement décennal.**

**Nombre de votants : 20    Pour : 12    Contre : 0    Abstentions : 8**

**Myriam FADEL** indique que le quatrième dossier, concernant le voyage à vélo, fait l'objet d'un avis négatif de la commission.

**Anne BOUVEROT** soumet le dossier au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande n°2023-320 de dispense de l'obligation de remboursement au titre de la rupture de l'engagement décennal.**

**Nombre de votants : 20    Pour : 0    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Myriam FADEL** indique que le dossier n° 5 concerne une activité de chercheur au sein d'Akemia.

**Anne BOUVEROT** soumet le dossier au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande n°2023-634 de dispense de l'obligation de remboursement au titre de la rupture de l'engagement décennal.**

**Nombre de votants : 20    Pour : 20    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Myriam FADEL** précise que le dossier n° 6 a recueilli un avis favorable de la commission. L'intéressé a produit la preuve d'un post-doctorat à l'université de Cologne.

**Anne BOUVEROT** soumet le dossier au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis favorable à la demande n°2020-919 de dispense de l'obligation de remboursement au titre de la rupture de l'engagement décennal.**

**Nombre de votants : 20    Pour : 20    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Myriam FADEL** indique que la dernière demande, liée à la méditation, fait l'objet d'un avis négatif.

**Anne BOUVEROT** soumet le dossier au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande n°2018-389 de dispense de l'obligation de remboursement au titre de la rupture de l'engagement décennal.**

**Nombre de votants : 20    Pour : 20    Contre : 0    Abstentions : 0**

**Anne BOUVEROT** rappelle que le directeur prendra en compte ces avis, de même que les commentaires émis.

### 3. Dérogation pour les taux d'indemnités de mission (vote)

**Myriam FADEL** explique que le décret relatif aux missions fixe les taux du remboursement accordé aux agents publics qui se déplacent pour des raisons professionnelles en France ou à l'étranger. Il existe quelques possibilités de dérogation et l'École en a fait usage dans le cadre d'une délibération du conseil, en ce qui concerne le montant de l'indemnité pour l'hébergement dans le cadre des missions de longue durée, soit au-delà de 30 jours, sachant que seules trois ont été dénombrées à l'ENS sur les deux dernières années.

Toutes les cotutelles des UMR, et notamment le CNRS, ont pris la décision d'appliquer un abattement sur les taux de remboursement forfaitaires des frais d'hébergement en fonction de la durée du séjour. Il est donc proposé au conseil d'administration d'approuver, pour les missions de longue durée à l'étranger, une indemnité journalière forfaitaire pour l'hébergement réduite comme suit :

- 20 % au-delà du 30<sup>e</sup> jour ;
- 40 % au-delà du 60<sup>e</sup> jour ;
- 50 % au-delà du 120<sup>e</sup> jour.

Cette décision permettra d'harmoniser et de simplifier le traitement administratif des ordres de mission des UMR. L'École se dotera, avant la fin de l'année, d'une instruction sur les missions, précisant notamment ces abattements. Ces sujets deviennent d'une complexité extrême et il s'agit de se montrer clairs et pédagogiques.

**Anne BOUVEROT** soumet la proposition au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la dérogation pour les taux d'indemnités de mission.**

**Nombre de votants : 20    Pour : 20    Contre : 0    Abstentions : 0**

*Laurence ENGEL quitte la séance à 13 h 03.*

### VIII. Information sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

*Gwendoline JOLY-JAGOT rejoint la séance à 13 h 04.*

**Myriam FADEL** rappelle qu'une information régulière a été instituée au sein du conseil d'administration concernant l'immobilier et l'informatique, sujets déterminants pour l'établissement. En l'occurrence, il s'agit de présenter le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le précédent étant arrivé à échéance.

*Luisa BRUNORI quitte la séance à 13 h 05.*

*Gwendoline JOLY-JAGOT présente un diaporama de synthèse.*

**Nicolas VETTORI** se fait le porte-parole du CRI sur ce point. Celui-ci a obtenu récemment la livraison d'un nouvel espace pour le centre de données, et a repéré des malfaçons. Ainsi, il n'est pas prévu de redondance électrique pour la climatisation. Elle existe pour l'alimentation des serveurs, mais si la climatisation ne fonctionne pas, il est nécessaire d'arrêter les machines. Par ailleurs, suite aux dernières pluies très conséquentes, des fuites d'eau sont survenues dans la salle.

**Myriam FADEL** assure que l'administration suit ces fuites dans le *data center* d'heure en heure, y compris la nuit. Elle dispose d'un contrat de maintenance et est en train de travailler en curatif. Le volet numérique du SPSI est extrêmement important, et l'École doit investir dans les deux dossiers mentionnés, qu'elle suit de très près.

**Mathias ABITBOL** évoque un sujet récurrent, traité dans le focus sur les internats. Il relève une sorte d'ambiguïté dans la formulation des propos sur leur repositionnement. Il comprend que les couloirs rouge et saumon du Carré auraient vocation à être fermés. Aussi, il demande davantage d'informations à ce sujet, sachant que leur maintien est une revendication étudiante de longue date. Dans le cas contraire, il souhaite savoir si l'administration peut d'ores et déjà assurer qu'ils seront strictement compensés.

**Myriam FADEL** concède que la rédaction à cet égard est prudente, car l'établissement n'est absolument pas maître de son destin quant à la mise à disposition de locaux à sommeil, sachant l'interdiction d'exploitation qui lui a été notifiée par la commission sécurité. Concrètement, les pompiers signalent qu'il n'est pas prévu de désenfumage automatique dans les thurnes. L'administration répondant qu'il est possible d'ouvrir les fenêtres pour un désenfumage manuel, ils soutiennent que c'est hors de question, eu égard au nombre de chambres et à leur classification.

Myriam FADEL souligne constamment la grande difficulté tenant à la multi-activité, avec des chambres, un gymnase, des salles d'enseignement, un restaurant, etc. L'établissement arrive aujourd'hui au bout du système. Il travaille avec les services de la préfecture, qui ont un peu modifié l'interdiction d'exploiter, pour savoir s'il faut passer par les toits pour les travaux, auquel cas l'accord des architectes des bâtiments de France ne pourra être obtenu. Dans ce contexte, il a été précisé dans le SPSI qu'en cas de relocalisation des chambres pour des questions de sécurité des personnes, il faut le décrire et potentiellement, y consacrer un budget. Les études ne sont pas encore menées et ce n'est pas un souhait de l'École.

**Antonin REITZ** remercie Gwendoline JOLY-JAGOT pour la présentation et les éléments très précis qui ont été fournis, qu'il a lus avec beaucoup d'attention, s'agissant notamment du campus de Montrouge. Il note que les montants envisagés pour la réalisation des travaux y sont inférieurs à ceux du campus du Panthéon et suppose que le projet n'a pas encore été chiffré avec la mairie et le rectorat. Il s'enquiert donc de la nature de celui-ci. Lui-même a un grand attachement pour ces locaux, mais il n'est pas sûr qu'ils puissent encore être occupés très longtemps.

**Frédéric WORMS** souligne que Montrouge est un gros sujet, que l'École aimerait maîtriser davantage. Elle avait budgétisé des montants importants pour les rénovations. Le nouveau projet ville-État-privé lui paraît très important, mais elle n'a pas de certitude à son sujet. Elle est donc amenée à prévoir plusieurs scénarios dans le schéma pluriannuel. L'établissement maintient ses visées fortes pour Montrouge, qui est un campus très important, aujourd'hui pour l'internat, quelques laboratoires et l'agrégation physique-chimie, et potentiellement bien plus encore.

Frédéric WORMS précise que le SPSI et les éléments qui seront exposés lors des prochains conseils sont emblématiques de ce qui a été souligné ce jour, à savoir des contraintes très lourdes et des engagements très forts liés aux missions de l'École. Il ne s'agit pas simplement d'un patrimoine à préserver. Il est très particulier, avec deux internats, de l'hébergement au sens large, des projets de recherche qui évoluent. La RMN en chimie en est un parmi d'autres. Le CPER de physique donnera beaucoup de surface pour la physique de pointe et expérimentale, avec des dispositifs majeurs. Qui plus est, cet immobilier très particulier est situé au cœur de Paris, pour sa plus grande partie.

Ce sujet est ainsi emblématique des contraintes très lourdes et forcément d'une dynamique maîtrisée. C'est une priorité que d'y voir clair dans les avancées, mais aussi les moyens que l'École y consacre, et peut-être les ressources qui lui seront apportées, y compris par les tutelles. L'immobilier universitaire et de recherche est crucial. Au niveau de PSL, il existe une mission

“immobilier” et ses établissements, qui sont tous des fleurons, y compris immobiliers, dont historiques, connaissent les mêmes problèmes. Quelques projets PSL soulagent un peu l'ENS, tels que PariSanté Campus ou le cluster IA qui dispose d'un bâtiment susceptible d'être loué, mais l'université ne délègue pas l'École de ces contraintes.

**Myriam FADEL** explique que les discussions sur les tours ne sont vraiment pas abouties, et sont au point mort. En tout cas, le scénario actuel ne prévoit pas leur destruction. L'établissement a fait savoir qu'il ne pouvait plus attendre, car il est nécessaire de les rénover au risque de recevoir un arrêté de péril. Des réponses lui seront apportées, car la situation devient criante. Aussi, il a opté non pour une destruction, mais plutôt une rénovation, pour laquelle il a positionné 6,5 millions d'euros.

**Gwendoline JOLY-JAGOT** souligne que ce montant est important, car à l'échelle des autres campus, les CPER pèsent beaucoup. Lhomond et le 46 constituent une grande partie des opérations patrimoniales. Par ailleurs, Montrouge est également inscrit dans les plans pluriannuels « tous sites » de réparation et de remise à niveau. Les lignes intitulées « tous sites » dans les tableaux correspondants ont été crantées de cette manière, pour couvrir l'ensemble des sites, dont Montrouge. Il y a des priorités très fortes, et il ne sera pas possible de mettre en attente la rénovation des tours, que l'ENS la porte seule ou dans le cadre de l'opération campus universitaires.

**Stéphane EMERY** croit savoir que le problème en ce qui concerne les tours est surtout épidermique, les parties extérieures étant les plus endommagées, alors que l'intérieur offre quasiment les meilleures thurnes de l'ENS.

**Gwendoline JOLY-JAGOT** confirme que la rénovation concerne l'enveloppe extérieure.

## IX. Question(s) diverse(s)

**Anne BOUVEROT** attire l'attention sur les dates et horaires des prochaines séances du conseil.

**Daniel PETIT** fait part de questions transmises par Eddie Aamari qui a dû quitter la séance. Le Green Committee de l'IBENS a beaucoup changé de dimension ces dernières années. Une réunion devait avoir lieu en juillet, en présence de la direction, mais elle a été annulée. Il semble ainsi que DimENSion durable a disparu. Il s'interroge donc sur son avenir.

La deuxième question concerne l'équité dans l'attribution des CDSN, car des collègues s'interrogent sur la véritable application du principe selon lequel ils sont accordés en fonction des notes de scolarité, indépendamment du fait qu'on soit élève ou étudiant. Il s'interroge donc sur une sorte d'habitude d'attribuer ces contrats d'abord aux normaliens élèves, et s'il en reste, aux normaliens étudiants, et souhaite obtenir des données sur les attributions par catégorie de normaliens.

**Frédéric WORMS** souligne que DimENSion durable était une mission de lancement de sujets sur les responsabilités sociétales et environnementales internes à l'École. Elle était portée par deux personnes : Dylan COLAS, qui a quitté l'ENS, et Blandine LATHUILLIERE, qui prend d'autres fonctions au CERES. Cette mission a été accomplie, et la suite sera prise en charge. Une réflexion avec tous les intéressés sera menée. La formation et recherche reste au CERES, avec une montée en puissance. Pour ce qui concerne le campus, la DGS prend la suite. Le diagnostic étant posé, il s'agit à présent d'engager la mise en œuvre. De plus, Romain PIGENEL, directeur de la communication et des responsabilités sociétales et environnementales, aidera à assurer le suivi de cette mission.

Frédéric WORMS convient qu'il aurait dû saluer plus encore DimENSion durable, et pense avoir évoqué au dernier conseil d'administration ou conseil scientifique son action très positive. Il comprend que le Green Committee de l'IBENS du département de biologie était en rapport très

étroit avec cette mission. Des relations très fortes ont également été nouées avec le département de physique et quelques autres, qui par la force de leur structuration, ou parfois de leurs problèmes et des défis qu'ils affrontent, en étaient très proches. Frédéric WORMS souligne que le sujet n'est pas clos et remercie Dylan COLAS et Blandine LATHUILLIERE, ainsi que toutes celles et ceux qui ont travaillé avec eux dans ce cadre.

Concernant le deuxième sujet, Frédéric WORMS rappelle que la distinction entre élèves et étudiants n'existe plus et n'a plus aucune pertinence. Ils sont tous normaliens et normaliennes, et candidatent au même titre aux CDSN. Néanmoins, la distinction peut être intéressante, surtout quantitativement, pour voir ce que l'ouverture à tous a changé dans la pression d'ensemble sur ces contrats, et peut-être un peu qualitativement, mais ce serait trompeur. À titre personnel, Frédéric WORMS pense que réveiller cette distinction, alors même qu'elle n'existe plus, conduirait forcément à créer des malentendus dans un sens ou dans l'autre, comme s'il y avait deux communautés dont l'une était favorisée et l'autre non.

**Valérie THEIS** assure que les CDSN sont attribués en fonction des avis des experts extérieurs et des départements. Les tableaux généraux pour le jury final ne font pas mention du statut d'élèves ou d'étudiants. Elle-même n'en a pas la moindre idée, même s'il peut éventuellement exister un biais en lien avec les classements des départements. Il serait intéressant de le considérer, si certains d'entre eux donnent l'impression d'une distinction. En tout état de cause, cela ne fait absolument pas partie des critères d'attribution des CDSN. En outre, le jury global inter-départements côté Lettres n'a jamais tenu ce type de discussion.

**Frédéric WORMS** fait part d'une information, signalée par Emmanuel TRIZAC, sur le colloque de trois jours sur l'égalité des chances au sein des ENS. En outre, celles-ci mettront en place, probablement avec l'Institut polytechnique de Paris, un observatoire sur l'égalité des chances, qui sera un outil majeur sur ce sujet.

**Anne BOUVEROT** note que ce point clôt l'ordre du jour, et remercie les administrateurs.

*La séance est levée à 13 h 38.*